

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . . 20.00  
Etranger . . . . . 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>  
TÉL. Gobelins 25-32

Directeur: Emile KAHN

Adresse Télégraphique:  
DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:  
c/c 218.25, PARIS

## SOMMAIRE

**LA PAIX ET LA GUERRE**  
à la Société des Nations

**L'APPEL DU PRÉSIDENT ROOSEVELT**

*En marge des discours de Berlin*  
Victor BASCH

**ESPAGNE**

L. de BROUCKERE

Madeleine BRAUN

**LA QUESTION DES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS**

Lettre au ministre de l'Intérieur

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

**GIONO**

après  
**REFUS D'OBÉISSANCE**

publie son nouveau,  
son plus arand roman

**BATAILLES  
DANS LA  
MONTAGNE**

**MARCEL  
BRAIBANT**

**LA TRAGÉDIE  
PAYSANNE**

Préface de **GEORGES MONNET**

Misère et espoirs  
des paysans

UN SPECTACLE  
POUR LES BUDGETS  
LES PLUS REDUITS

Les **Derniers Moments**  
de

**FRANCISCO FERRER**

Ce drame vécu et élevé remporte  
**UN TRIOMPHE**

TOURNEES SEDILLOT, rue  
La Bruyère, 24, Paris-9<sup>e</sup>. Tél.  
Trinité 78-74.

**GROUPEMENT D'ACHAT  
CHARBONNIER**

Conditions très avantageuses aux Ligeurs  
qui voudront bien demander les prix à  
**M. J. GARCIN, 8, rue Auguste-Lançon,**  
Paris-13<sup>e</sup> et lui transmettre les commandes

A consulter avant vos achats

**COMMERÇANTS  
ET PRODUCTEURS**

accordant aux ligeurs  
des conditions spéciales :

**ASSURANCES**

— Assurez-vous auprès de Cies de 1<sup>er</sup> ordre contre  
incendie, sur la vie, accidents, acc. causés par votre voit.  
Tous renseignements. Lechevin, courtier, 32, r. D'-Heulin, Paris.

**BIJOUTERIE — HORLOGERIE**

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.)  
Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 0/0.

**LINGE DE MAISON**

— Linge de maison. Toiles du Nord, des Vosges et de  
Bretagne. Ulmann, 15, rue des Jeûneurs. Remise 15 0/0.

**MEUBLES**

— Paris Meubles, 28 bis, rue Damrémont, Paris-18<sup>e</sup>. Lite-  
rie, lingerie. T.S.F. A crédit, payable en deux ans, rien  
d'avance. Remise 10 %.

**ORFÈVRES**

Orfèvrerie. — Pour l'achat de couverts argentés et d'orfè-  
vrerie ainsi que pour la réargenteure, adressez-vous en  
confiance à **VEUILLET Joannès**, argenteur orfèvre, Neuville-  
sur-Saône ((Rhône). Remise aux Ligeurs.

**SIÈGES**

— Les Sièges Constant, 6, Bd Voltaire, Paris-XI<sup>e</sup>.  
(Tél. : Roq. 10-04). Fauteuils grand confort 50 0/0 moins cher.

**VÊTEMENTS**

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.)  
Le beau tailleur, strict. sur mesures. Remise 10 0/0.

**VINS ET CHAMPAGNES**

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.)  
Champagnes, Champagne bon cru 8 ou 9 fr. à la b. rendu  
gare, suivant distance, par 25 b.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Lutigné (Maine  
et-Loire). Grands vins d'Anjou. Côteau du Layon. Vin blanc  
et rosé en cercle et en bouteilles.

Saint-Emilion 1936 à 225 fr. l'hecto, 11 degrés, 1/2 tuts  
prêtes, toutes contenances. Gaury R., prop. Grands crus,  
Saint-Emilion (Gironde).

**VILLEGIATURE**

NICE. — Pavillon d'Armenonville, 20, av. des Fleurs. Gd  
conf., cad. ench., spi. parc, 5 min. plage, luxe, culs. mer.,  
dep. 25 fr. ch. et 3 rep.



**TARIF DE PUBLICITE**

La page (25 x 16,5) divisible ..... 750 fr.  
La lign. en 7 (55 lettres ou signes) ..... 5 fr.

# LIBRES OPINIONS\*

## LA PAIX ET LA GUERRE à la Société des Nations

*La session annuelle de la Société des Nations a été dominée par les deux guerres d'agression qui se poursuivent en Espagne et en Chine.*

*La Société des Nations a été unanime à condamner l'agression japonaise en Chine. Elle s'est montrée beaucoup plus réticente à l'égard de l'agression italienne en Espagne : la résolution proposée n'a pas rallié l'unanimité nécessaire. C'est pourquoi il nous a paru indispensable de l'accompagner des discours prononcés par les représentants de la République espagnole, MM. Negrin et Alvarez del Vayo, et par le représentant de la Russie soviétique, M. Litvinov, qui a repris dans ce débat le langage que tenaient naguère les représentants de la France quand ils s'appelaient Briand, Herriot ou Paul-Boncour.*

*Le discours du Président Roosevelt à Chicago, qui est un acte, peut-être décisif, pour l'avenir prochain du monde devait naturellement s'ajouter aux textes précités. Pour la première fois, depuis les agressions des Etats de dictature en Ethiopie, en Espagne et en Chine, le chef d'une grande nation démocratique — et de la nation la plus puissante du monde — ose dénoncer le péril de guerre créé par les dictateurs et appeler les démocraties à s'unir pour sauver ensemble la liberté et la paix.*

*On ne manquera pas d'observer que la thèse soutenue avec tant d'éclat et d'autorité par le Président Roosevelt correspond exactement à la doctrine de la Ligue, telle qu'elle a été définie par le Comité Central et ratifiée par le Congrès de Tours. — N.D.L.R.*

### Résolution sur l'agression japonaise

**Le Comité consultatif, examinant d'urgence la question des bombardements aériens de villes ouvertes en Chine par l'aviation japonaise :**

**Exprime l'émotion profonde que lui cause : t ces bombardements qui ont entraîné la mort de civils innocents y compris un grand nombre de femmes et d'enfants ;**

**Déclare qu'il n'y a pas d'excuse pour de tels actes qui ont provoqué dans le monde entier un sentiment d'horreur et d'indignation et les condamne solennellement.**

### Projet de résolution sur l'Espagne

**L'Assemblée :**

**1° Rappelle, avec le Conseil, le devoir qui incombe à tous les Etats de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un autre Etat, devoir qui, en ce qui concerne les membres de la Société des Nations, a été reconnu par le pacte ;**

**2° Affirme que tout Etat est dans l'obligation de s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre Etat ;**

**3° Rappelle que des engagements spéciaux ont été contractés par les gouvernements euro-**

\*Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

péens et le Comité de non-intervention de Londres, constitué, dans l'intention des pays qui en ont pris l'initiative, afin de limiter le conflit espagnol et de sauvegarder ainsi la paix générale.

4° Regrette que, malgré les efforts de la plupart de ses membres, efforts auxquels l'Assemblée rend hommage, non seulement le Comité de non-intervention de Londres n'ait pas réussi à assurer le retrait des combattants non espagnols prenant part à la lutte en Espagne, mais qu'aujourd'hui il faille reconnaître l'existence sur le territoire espagnol de véritables corps d'armée étrangers, ce qui constitue une intervention étrangère dans les affaires de l'Espagne ;

5° Rappelle que le Conseil a défini très justement cette mesure, dans une résolution du 29 mai dernier, « comme le remède le plus efficace à une situation dont il croit devoir souligner toute la gravité pour la paix générale, et le plus sûr moyen de rendre intégrale l'application de la politique de non-intervention » ;

6° Souhaite ardemment que les initiatives diplomatiques récentes prises par certaines puissances réussissent à assurer le retrait immédiat et complet des combattants non espagnols prenant part à la lutte en Espagne ;

« 7° Fait appel aux gouvernements qui doivent avoir tous un égal souci du maintien de la paix européenne, pour qu'un nouvel et sincère effort soit entrepris dans ce sens, et constate que si ce résultat ne pouvait être obtenu à bref délai, les membres de la Société ayant adhéré à l'accord de non-intervention envisageront la fin de la politique de non-intervention ;

« 8° Prie le Conseil, vu les dispositions de l'article 11 du pacte de la Société de suivre attentivement les développements de la situation en Espagne et de saisir toute occasion pour rechercher la base d'une solution pacifique du conflit. »

*Ce projet, présenté par la Commission unanime, et voté par 32 Etats contre 2 (Albanie et Portugal) et 14 abstentions (Union Sud-Africaine, Argentine, Autriche, Bolivie, Bulgarie, Chili, Cuba, Hongrie, Irlande, Panama, Pérou, Suisse, Uruguay et Venezuela) n'est pas adopté par l'Assemblée, où l'unanimité est statutairement nécessaire.*

## LES DÉBATS SUR L'ESPAGNE

### Discours de M. NEGRIN

Président du Conseil des ministres d'Espagne

Le rapport du Secrétaire général, que nous discutons, consacre une attention justifiée aux répercussions internationales de la lutte en Espagne. Permettez-moi d'exposer aujourd'hui à l'Assemblée d'une manière aussi franche que loyale, la pensée du gouvernement espagnol à leur sujet.

\*\*\*

Il y a aujourd'hui quatorze mois, éclata en Espagne une rébellion militaire. C'était un problème d'ordre intérieur. Il ne concernait pas la Société des Nations.

Certes, les contacts des chefs rebelles avec les milieux officiels de l'Allemagne et de l'Italie nous étaient connus; plus tard, lorsque tom-

bèrent entre nos mains les archives des partis politiques compromis dans la rébellion, nous en eûmes des preuves écrasantes et nous découvrîmes la clé de toute la conjuration. Mais, aussi longtemps que la rébellion militaire intérieure ne fut pas aidée ouvertement par une intervention étrangère, le gouvernement espagnol n'avait aucune raison d'essayer d'intéresser le monde à un problème qu'il lui appartenait, à lui seul, de résoudre. Pour le résoudre rapidement, il comptait en effet sur l'adhésion de tout son peuple. L'opinion du peuple espagnol venait de se manifester dans les élections, faites dans le but d'étrangler l'opinion démocratique mais qui, malgré les conditions si défavorables pour nous dans lesquelles elles se développèrent, donnèrent

à la nouvelle majorité parlementaire une autorité nationale bien supérieure à la simple majorité numérique. Sans intervention étrangère, la rébellion, et ceci tout le monde l'a oublié à force de le savoir, eut été liquidée en quelques semaines.

\* \* \*

L'intervention commence immédiatement après l'échec de la tactique de la surprise. Devant l'incapacité des rebelles à vaincre d'un seul coup la résistance républicaine à laquelle personne ne s'attendait, l'Allemagne et l'Italie passent d'un appui politique à la rébellion à une aide par les armes. Elles voulaient sans doute démontrer qu'une fois au moins elles savaient obéir à leurs compromis internationaux. Les envois de matériel de guerre allemand et italien prennent un rythme chaque fois plus accéléré. N'ayant aucune autre aide à fournir, le Portugal offre généreusement, dès le début, la collaboration illimitée de ses ports et de ses frontières pour réduire, dans la mesure du possible les difficultés de transport.

Lorsque, au mois de septembre, l'Espagne vient à l'Assemblée, la rébellion militaire n'est déjà plus un problème exclusivement espagnol. L'accord de non-intervention, à peine signé, atteste le caractère international du conflit. L'Espagne monte à cette tribune, non pour parler de sa guerre intérieure, mais pour dénoncer, en toute loyauté et accomplissant ainsi ses devoirs vis-à-vis de la Société des Nations, l'existence en Europe d'un état de guerre. « Les champs ensanglantés de l'Espagne sont déjà, en fait, les champs de bataille de la guerre mondiale », dit en cette occasion celui qui représentait alors mon pays. Tout ce qui est arrivé depuis n'est que la tragique démonstration de la justesse de ces paroles.

\* \* \*

En lui-même, l'accord de non-intervention ne constitue pas seulement une atteinte flagrante aux droits d'une nation souveraine, mais il est en contradiction absolue avec les normes les plus élémentaires de la loi internationale. Il suppose aussi la première concession faite, dans le cas de l'Espagne à la politique du fait accompli pratiquée avec un si grand succès par les Etats dénommés totalitaires grâce à la tolérance des autres.

Sans doute, je ne méconnais pas l'intention élevée qui amena les gouvernements des démocraties occidentales à prendre l'initiative d'une décision destinée à épargner à l'Europe le désastre d'une guerre générale. Et c'est de ce point de vue que le gouvernement espagnol lui a rendu, à diverses reprises, l'hommage de sa compréhension.

Mais l'accord de non-intervention, concerté au milieu du jeu déjà clair des puissances instigatrices et alliées de la rébellion, qui en retardant la signature jusqu'à s'être assurées que leur dernier envoi d'avions est arrivé à destination, vint léga-

liser le fait accompli de l'intervention allemande et italienne dans les affaires d'Espagne, intervention qui s'effectuait, à cette époque, dans la mesure où la jugeait alors suffisante le commandement rebelle.

La non-intervention naquit avec cette tare. Cette claudication entraîna, au cours de la pénible existence du Comité de non-intervention, d'innombrables autres claudications. Sans le vouloir, ses nobles promoteurs aggravent l'intervention déjà consommée de l'Italie et de l'Allemagne, par une autre forme d'intervention consistant à lier, pieds et poings, le gouvernement espagnol, en l'empêchant de se procurer librement les moyens de guerre nécessaires pour réduire la rébellion et la vaincre.

\* \* \*

Pendant quatorze mois, l'Europe a assisté, remuée jusqu'au fond dans ses masses populaires, dans les milieux où la temporisation avec l'agresseur n'a pas détruit sa sensibilité à réagir aux violations de la justice et du droit au développement de cette nouvelle forme de guerre, qui n'a pas besoin d'être préalablement déclarée pour semer ses horreurs sur le territoire que l'on veut conquérir. Chaque pays pacifiste sait aujourd'hui, grâce à la seule expérience de l'Espagne, qu'il ne lui suffit pas de vivre sans hostilité envers quiconque, sans ambitions territoriales sans une politique d'aventure, susceptible de susciter des complications générales; il sait, de plus, qu'il ne lui suffit pas de vivre sa vie de nation désireuse de liberté et d'indépendance, pour soi-même et pour les autres, pour être à l'abri des attaques brutales de ceux qui ont élevé le culte de la violence à la catégorie de philosophie d'Etat.

Dans son mémorable discours du 18 juillet dernier, le Président Azana se demandait quels avaient été les torts de l'Espagne envers les puissances qui l'envahissent. Ces puissances n'ont eu aucune raison de mécontentement dans le passé, l'Allemagne elle-même ne peut nous reprocher de compter parmi les signataires des traités de paix. Quant à l'Italie, s'il est vrai que l'Espagne fut une des cinquante nations qui donnèrent leur adhésion, au moment du conflit italo-abyssin, aux résolutions de Genève, la physionomie du gouvernement qui était alors au pouvoir et ses sympathies évidentes pour la politique romaine ne le firent pas aller bien loin dans son aspiration à voir le Pacte rigoureusement appliqué. L'Espagne avait en sa faveur, pour se considérer libre de toute invasion étrangère, son attitude traditionnelle de maintien avec tous des meilleures relations. Cette attitude a été élevée, avec l'avènement du nouveau régime, à une politique extérieure constructive et active, de sécurité collective et de paix, par l'incorporation de la Charte fondamentale de la Société des Nations à sa Constitution républicaine.

L'Espagne avait contré elle, pour échapper à l'agression, la possession des Baléares, si convoitées déjà pendant la Grande Guerre comme base idéale pour l'activité des sous-marins; Ceuta, d'où une artillerie bien située et de bon calibre, encore qu'assez bien camouflée pour ne pas attirer l'attention des visiteurs, peut avoir Gibraltar sous son tir: la frontière des Pyrénées, le long de laquelle on peut combiner l'écrasement de l'héroïque et laborieux peuple basque avec l'adoption de certaines mesures envers la France, utiles pour l'avenir. Toute une richesse minérale qui peut suppléer à une carence propre et maintenir bien alimenté le four de la guerre.

Oui: l'Europe a assisté à cet outrage inouï fait à sa civilisation et à son honneur et l'Espagne l'a souffert dans sa propre chair. Le sang de ceux qui sont tombés en défendant une cause commune à tous les peuples libres demande, en cette dernière heure la réparation des erreurs d'une politique, qui, avec les meilleurs désirs chez certains et la plus méprisante intention chez d'autres est en elle-même responsable de la situation actuelle. Nous sommes arrivés à un point où s'entêter à maintenir la fiction de la non-intervention, c'est travailler consciemment ou inconsciemment à la prolongation de la guerre.

\* \*

Personne ne pourra reprocher au gouvernement de la République de n'avoir pas fait, dans sa volonté de contribuer à la localisation du conflit, des sacrifices dans l'ordre international, qu'aucun autre peuple n'a jamais dépassé. Toute initiative tendant à empêcher l'extension de la guerre a trouvé la collaboration la plus loyale de notre part.

Fidèle à la position adoptée dès les premiers jours, de considérer la Société des Nations comme le seul système de droits et obligations sur lesquels peut se baser la paix, l'Espagne a comparu à diverses reprises devant vous, au Conseil ou à l'Assemblée et ne vous a présenté que cette seule demande: que la Société des Nations, informée de faits qui, s'ils étaient consentis menaçaient l'essence même de la haute institution, échappe à une disparition qui pourrait se produire à tout moment, au milieu d'un discrédit moral écrasant; pour cela, il fallait que nous cherchions entre nous tous le moyen de remédier à ces faits et d'éviter que la Société des Nations ne suive ces mauvais conseillers qui croient que la meilleure façon de la servir est de l'aider à fermer les yeux devant les situations difficiles.

Dans sa session du mois de mai, le Conseil a adopté une résolution dont l'application aurait supposé un progrès considérable dans les efforts pour rendre effective la non-intervention. Je veux parler du retrait des combattants non-espagnols. Il y a longtemps que le gouvernement de la République s'était prononcé en faveur de cette mesure, qui n'était qu'une conséquence logique de la non-

intervention. Mais, de plus, le retrait des combattants non-espagnols signifiait une fin rapide, à courte échéance, de la guerre.

Depuis plus de six mois, l'armée rebelle du début n'intéresse plus l'Espagne républicaine. On entend les gens parler des télégrammes de l'étranger ou l'on annonce, par exemple, le départ de nouveaux contingents militaires des ports italiens; mais rien qui se réfère au commandement rebelle ou aux nouvelles recrues des factieux. Il est plus facile d'entendre prononcer, plus ou moins bien, par un paysan espagnol du territoire loyal, les noms des généraux italiens qui commandent l'armée du Nord que ceux des anciens généraux espagnols qui opèrent sous les ordres des premiers.

\* \*

La guerre d'invasion a laissé au second plan la guerre civile. C'est un spectacle vraiment émouvant que de voir la joie si conforme à la sensibilité espagnole que ressentent les déserteurs du territoire rebelle, chaque jour d'ailleurs plus nombreux, lorsqu'ils réussissent à atteindre nos tranchées. C'est comme s'ils revenaient d'un pays étranger à leur patrie. La haine contre l'envahisseur est dans le plus grand nombre des cas ce qui décide à risquer le tout pour le tout plutôt que de rester sous la servitude de ceux qui, sous le prétexte de les sauver d'une série de maux qu'eux-mêmes n'ont jamais ressentis, s'emparent du pays.

Les déserteurs ne sont pas seuls dans ce cas. Des centaines de prisonniers demandent fréquemment à combattre sous le drapeau de la République. Si certains d'entre eux étaient encore dans l'ignorance, il suffit de quelques semaines de vie entre nous pour les convaincre que la dite Espagne rouge ne ressemble en rien à l'enfer dont on leur avait parlé. Leurs observations sont en tous points semblables à celles que firent, au cours de leur visite, la duchesse d'Atholl ou le Doyen de Canterbury. Dans ces circonstances, avec une politique de la part du gouvernement espagnol qui tend sous toutes ses formes, non à détruire des Espagnols qui se trouvent de l'autre côté, même s'ils se trouvent sur la ligne de feu, mais à les faire venir chez nous et à les gagner à la cause de l'Espagne, le retrait des combattants non espagnols aurait, sans le moindre doute, amené la fin de la guerre dans un délai d'environ deux mois.

La résolution du Conseil provoqua un courant de satisfaction et d'optimisme, mais quarante-huit heures après les Etats interventionnistes avaient trouvé le moyen de la torpiller. L'incident du *Deutschland* et le bombardement d'Almeria qui le suivit absorbèrent l'attention de ceux qui, devant chaque nouvelle agression, ne pensent qu'à calmer la fureur de ses auteurs. L'infamie sans nom de la destruction d'Almeria produisit l'effet cherché. Dans son impatience à obtenir que l'Etat agresseur consentit à se réincorporer au nouveau système de contrôle, le Comité de Londres laissa échapper de ses mains la question du retrait des volontaires.

Combattants non-espagnols, et non pas « volontaires », bien qu'on ait voulu les désigner fréquemment sous un nom commun équivoque. Volontaires sont seulement ceux qui luttent dans nos rangs. Chassés dans le plus grand nombre des cas par la terreur fasciste, convaincus que la cause de l'Espagne est la cause de la liberté mondiale, leur silhouette authentique s'affirme dès le moment où, pour venir à nous, ils ont dû commencer par opposer leur enthousiasme et leur volonté aux obstacles de tous genres que l'on mettait à leur départ.

En face d'eux, les divisions italiennes : les artilleurs, aviateurs et tanquistes allemands : les contingents maures, tous envoyés en Espagne par commandement ou recrutés par la faim ou la contrainte dans la zone du Protectorat.

\* \*

Voilà la différence entre les deux sortes d'assistance. Si le simplisme de certains leur a fait dire, lorsqu'on dénonçait l'appui donné aux rebelles par l'Allemagne et l'Italie, que le gouvernement républicain avait aussi ses amis, ce qu'ils oublièrent c'était le caractère différent de l'une et de l'autre amitié.

L'amitié de l'Allemagne et de l'Italie pour les rebelles n'est rien d'autre que le résultat d'un pacte d'occupation. En échange de l'aide allemande et italienne, les rebelles ont livré leur pays. L'Allemagne et l'Italie n'ont pas été en Espagne pour les aider, mais pour y rester. Seule l'innocence incorrigible de ceux qui ne veulent pas comprendre ce que l'Espagne signifie pour l'Allemagne et pour l'Italie dans leur plan d'agression à l'Europe, peuvent nourrir l'illusion que même si les rebelles étaient vainqueurs, il suffirait de les débarrasser de leurs ennemis financiers pour les arracher à l'emprise de leurs maîtres, ou pour séduire ceux-ci par la promesse d'une autre compensation.

À côté des plaintes qu'il formule au sujet du traitement international qu'il a reçu, le gouvernement de la République désire exprimer ici sa profonde gratitude à tous les gouvernements et particuliers qui, sous une forme ou une autre, ont contribué à diminuer les souffrances auxquelles l'agression étrangère a soumis le peuple espagnol. Dans son désir de contribuer pour sa part à l'humanisation de la guerre, le gouvernement de la République, qui ne se trouvait obligé par aucune convention internationale à tenir compte du droit d'asile, l'a respecté dans la pratique et, particulièrement sensible aux liens de solidarité qui l'unissent aux Républiques américaines, il réitère ici, en plus des facilités déjà données, son intention de liquider rapidement le problème des réfugiés dans les ambassades.

Notre foi en la Société des Nations est aussi évidente et solide que la résistance de notre

peuple. Chaque manifestation de volonté de paix trouve chez nous un allié sûr et enthousiaste. C'est avec un orgueil de grande soeur que l'Espagne a salué la déclaration faite le 3 août 1932 par les Républiques sud-américaines à l'occasion du conflit du Chaco, déclaration qui venait ratifier la décision de l'Assemblée du mois de mars de la même année et qui apportait une nouvelle force à l'article 10 du Pacte. Aussi bien cette déclaration que le pacte Saavedra-Lamas, dont l'article 2 répudie « la validité de l'occupation ou acquisition de territoire qui soit obtenu par la force des armes », nous démontre l'accord parfait et heureux qui existe avec les pays frères de l'Amérique sur la façon de considérer les relations internationales.

J'ai tenu spécialement à rappeler une fois de plus l'ensemble de la situation et l'attitude observée par l'Espagne comme Etat membre de la Société des Nations dès le moment où le conflit espagnol prend un caractère international du fait de l'intervention étrangère. J'ai voulu le faire, avant de mettre l'Assemblée devant sa propre responsabilité.

Il sera difficile à l'Assemblée de ne pas reconnaître ce fait, qui domine toute la situation actuelle et que l'Assemblée même estimera qu'elle ne peut ignorer : l'échec total de la non-intervention.

\* \*

Elle est née de l'hypothèse fautive que permettre au gouvernement espagnol d'exercer son droit indiscutable d'acheter des armes, consuisait à la guerre. Toutes les erreurs de la non-intervention partent de cette conception vicieuse qui est son origine. Le gouvernement espagnol n'a jamais cru qu'une politique basée sur le respect des traités et des obligations internationales puisse conduire à la guerre. Nous avons toujours estimé que le plus grand danger que la lutte civile espagnole devint une conflagration européenne était et continue à être, que la loi internationale, au lieu d'être appliquée, soit sacrifiée aux exigences de ceux qui ont fait du chantage de la guerre l'instrument de leur politique extérieure.

Le fait que l'on ait dépouillé le gouvernement espagnol de son droit le plus élémentaire d'acheter des armes et des munitions pour se défendre contre ceux qui s'étaient soulevés contre lui n'a pas empêché la non-intervention d'être une fiction sarcastique et n'a pas diminué non plus la menace d'extension de la guerre. Bien au contraire, celle-ci s'est considérablement aggravée. La guerre civile, qui aurait pu être rapidement liquidée, s'est transformée en une guerre de défense de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Espagne.

Que l'on ne vienne pas nous demander aujourd'hui sur ce point la preuve « irréfutable ». Le fait

de l'invasion est reconnu et proclamé avec le plus grand cynisme par les violateurs de l'ordre international.

Si quelqu'un est encore trompé par sa candeur, qu'il se souvienne du dernier discours de Hitler à Nuremberg où il a dit : « Peut-être la Grande-Bretagne est-elle intéressée ou indifférente à ce que l'Espagne devienne un désert; mais pour nous autres Allemands qui n'avons pas de possessions outre-mer, l'Espagne est une des conditions principales de notre existence ». « La France et la Grande-Bretagne sont pleines de préoccupations de ce que l'Espagne puisse être conquise par l'Italie ou l'Allemagne. Au contraire, notre préoccupation est qu'elle puisse être conquise par le bolchevisme. »

\*\*

Ces paroles seront un éclaircissement suffisant ainsi que l'envoi au Duce par le chef rebelle, à l'occasion de l'entrée des divisions italiennes à Santander, de son témoignage de « la plus sincère admiration pour leur valeur et capacité dans la lutte dans laquelle ils ont réalisé une avance rapide » et que la réponse de celui-ci : « Je me sens spécialement heureux que les troupes légionnaires aient contribué pendant dix jours à la dure bataille dans la splendide victoire de Santander et que leur contribution trouve aujourd'hui dans votre télégramme la reconnaissance espérée. Cette fraternité intime dans les armes est la garantie de la victoire finale jusqu'à ce que l'Espagne et la Méditerranée soient libérées de toute menace à notre civilisation commune. » Et si l'on veut encore des preuves plus directes, bien que moins solennelles, il n'y a qu'à parcourir les articles publiés dans la presse italienne, glorifiant ouvertement la participation des troupes italiennes dans les opérations militaires du nord de l'Espagne, ou encore se rendre dans n'importe quel cinéma de Genève où l'on peut voir dans des revues d'actualité italiennes ces mêmes troupes entrer dans les villes du nord de l'Espagne en chantant « Giovinezza ».

Personne ne peut croire que la victoire ou la défaite du bolchevisme soit en jeu en Espagne. Par son propre caractère par l'essence de sa constitution, par la volonté inébranlable de son peuple et de son gouvernement, l'Espagne continuera après la victoire la route que lui marque sa volonté indépendante et souveraine.

Je ne veux pas faire ici une critique du Comité de Londres. Nous avions déjà prévu la stérilité où devait obligatoirement le conduire l'œuvre de ces Etats qui se trouvaient en son sein uniquement pour saboter ses décisions et le réduire à l'impuissance. Son inexistence pratique au moment actuel est démontrée par le fait que, au cours de tout le mois d'août, alors que l'agression italienne dans la Méditerranée prenait le caractère le plus insolent, le Comité n'a pas jugé nécessaire de se réunir une seule fois. La non-intervention est morte, mais son cadavre sans sépulture

maintient une atmosphère raréfiée dans les milieux internationaux. Peut-être l'annonce faite hier du retrait de la patrouille navale franco-anglaise sur les côtes d'Espagne constituera-t-elle l'avant-dernière étape de ses funérailles officielles.

Protégées derrière cette fiction, les forces d'agression se préparent à donner à l'Espagne ce qu'elles pensent devoir être le coup définitif. Nous avons déjà averti, à diverses occasions, de la proximité de nouveaux envois de contingents italiens avant qu'ils aient eu lieu. Aujourd'hui, mesurant exactement la responsabilité de nos paroles, nous dénonçons l'Italie, en train d'effectuer le transport en territoire espagnol d'une armée deux fois supérieure à celle qu'il y a actuellement. Que l'on n'allègue pas, plus tard, l'ignorance.

Notre position envers le Comité de Londres, comme envers la Conférence de Nyon, est claire. Nous ne sommes pas contraires aux accords des pactes régionaux dans tous les cas où ils comprennent intégralement les pays affectés. Mais, au-dessus de tout cela, nous plaçons le Pacte. Nos demandes réitérées à la Société des Nations ont comme base notre conception que c'est à elle qu'il appartient d'exiger de chacun l'application des obligations internationales qui découlent du Pacte.

Informée de la situation actuelle, l'Assemblée ne peut, cette fois, manquer d'examiner la question à fond et de prendre une position.

\*\*

Voici ce que le gouvernement de la République se considère en droit de demander :

1. — Que l'on reconnaisse l'agression dont l'Espagne a été l'objet de la part de l'Allemagne et de l'Italie.
2. — Qu'en raison de cette reconnaissance, la Société des Nations examine de toute urgence la façon de mettre fin à cette agression.
3. — Que l'on rende intégralement au gouvernement espagnol son droit d'acquérir librement tout le matériel de guerre qu'il estime nécessaire.
4. — Que les combattants non-espagnols soient retirés du territoire espagnol.
5. — Que les mesures de sûreté à adopter en Méditerranée soient étendues à l'Espagne et que l'on assure à l'Espagne la participation qui lui correspond légitimement.

C'est pourquoi et considérant que c'est à la 6<sup>e</sup> Commission d'examiner la question, nous prions l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

« L'Assemblée décide le renvoi à la 6<sup>e</sup> Commission du chapitre du rapport du Secrétaire général ayant trait à la situation en Espagne. »

L'attention du peuple espagnol est, cette fois, fixée très particulièrement sur les décisions que prendra l'Assemblée. Et avec elle, l'attention du monde entier.

## Discours de M. Alvarez del VAYO

Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée, le Chef du Gouvernement espagnol a formulé, en vue de leur renvoi à l'examen de la Sixième Commission, les propositions suivantes dont il m'incombe d'établir ici bien nettement le solide bien-fondé :

1. — Que l'on reconnaisse l'agression dont l'Espagne a été l'objet de la part de l'Allemagne et de l'Italie.

2. — Qu'en raison de cette reconnaissance, la Société des Nations examine de toute urgence la façon de mettre fin à cette agression.

3. — Que l'on rende intégralement au Gouvernement espagnol son droit d'acquérir librement tout le matériel de guerre qu'il estime nécessaire.

4. — Que les combattants non-espagnols soient retirés du territoire espagnol.

5. — Que les mesures de sûreté à adopter en Méditerranée soient étendues à l'Espagne et que l'on assure à l'Espagne la participation qui lui correspond légitimement.

La première de ces propositions pose le problème central de l'agression étrangère dont a été l'objet un Etat membre de la Société des Nations de la part de deux autres Etats, dont l'un fait également partie de la Société.

Dès le mois de septembre de l'année dernière, le Gouvernement espagnol démontrait d'une manière indubitable l'agression dont il était victime, par une note adressée, le 15 dudit mois, aux puissances signataires de la déclaration de non-intervention. En effet, dans cette note, — à laquelle dut se référer, quelques jours plus tard, au cours de son intervention devant l'Assemblée, celui qui a aujourd'hui l'honneur de s'adresser à vous, — mon Gouvernement dénonçait une série de faits qui, « dans leur ensemble, témoignent de l'existence d'une aide armée aux rebelles et sont incompatibles avec les règles du Droit international et avec le devoir qu'impose le Pacte aux Etats membres de la Société des Nations ».

Après avoir, dans cette communication, exposé une situation dans laquelle l'accord de non intervention se traduisait, pratiquement, par le blocus du gouvernement légitime, le Gouvernement espagnol, encore convaincu à cette époque de ce qu'aucune des puissances signataires ne voudrait admettre cette violation inouïe du droit international, demandait la levée de l'embargo pesant sur les exportations d'armes qui lui étaient destinées, ainsi que l'interdiction rigoureuse de toute fourniture de matériel de guerre aux rebelles.

Plus d'une année s'est écoulée depuis lors. Au cours de ces douze mois l'agression augmente dans la mesure de l'impunité qu'elle rencontre. Le 18 novembre, l'Allemagne et l'Italie reconnaissent les rebelles. C'est ainsi qu'un Etat membre de la Société des Nations, l'Italie, a créé dans la Société des Nations un précédent dont la gravité ne

saurait être exagérée : la reconnaissance, comme gouvernement légitime d'un autre Etat, membre aussi de la Société des Nations, d'une poignée de traîtres auxquels elle a elle-même fourni toutes les armes et les avions considérés nécessaires pour la réussite de l'entreprise.

Lorsque la résistance héroïque de Madrid réduit à néant les calculs des états-majors allemand et italien qui ont remplacé les militaires rebelles dans la direction de la guerre et que l'aide armée sur terre et dans l'air s'avère insuffisante, la collaboration s'étend au domaine naval.

Le croiseur espagnol « Cervantès », ancré dans le port de Carthagène, est attaqué le 22 novembre par un sous-marin « de nationalité inconnue ». Le gouvernement italien se charge lui-même, plus tard, de l'identifier, en décernant une récompense officielle à l'auteur de ce haut fait.

L'agression commise, le 28 décembre, contre le navire marchand « Soton » et l'arraisonnement quelques jours plus tard, des bateaux « Aragon » et « Marta Junquera » par les navires de guerre allemands « Admiral Scheer » et « Koenigsberg », permettent à l'amirauté allemande de sortir de la situation humiliante, où elle devait se limiter à des agressions clandestines et nocturnes contre les côtes espagnoles et de proclamer ouvertement son autorité sur mer. L'amiral allemand « dans les eaux espagnoles » communique au Gouvernement de la République que si, dans un délai de trois jours — jusqu'au 8 janvier huit heures du matin — le bateau allemand « Palos » (détenu dans les eaux territoriales par les autorités espagnoles pour transport de matériel de guerre destiné aux rebelles) n'a pas été restitué, « les navires confisqués ainsi que leur cargaison seront utilisés, après les décomptes usuels, d'accord avec le gouvernement espagnol reconnu par nous ».

Tout ceci est dûment spécifié et consigné dans le télégramme adressé, le 6 janvier 1936, par le ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement de la République au Secrétaire général de la Société des Nations.

Aux centaines d'avions italiens et allemands qui opèrent régulièrement en territoire espagnol, vient s'adjoindre, lorsque les circonstances le demandent, la collaboration d'escadrilles envoyées spécialement de leurs pays d'origine, pour détruire quelques villes espagnoles. Une fois leur agression accomplie, ces escadrilles retournent à leur point de départ. C'est ainsi que, le 17 décembre 1936, les ports de Culera et de Port-Bou subissent l'attaque de quatre trimoteurs de bombardement, venus spécialement dans ce but de l'île de Sardaigne, sous le commandement du lieutenant Verdi, de la quatrième escadrille de cette base.

Mais tout cela est insuffisant. C'est alors que se produit l'invasion ouverte, manifestée, d'une façon qui scandalise tout au moins l'opinion mondiale, dans l'action de Guadalajara.

Plus de deux mille documents officiels des unités italiennes, qui opéraient sur ce front tombent aux mains du Gouvernement espagnol. Réunis dans le « Livre Blanc », qui a été reproduit partiellement dans le supplément spécial du N° 165 du *Journal Officiel*, ces documents représentent un matériel probant qui, à notre avis, doit, par lui seul, suffire pour que, en se prononçant sur la demande de déclaration formulée par le Gouvernement espagnol, personne ne puisse avoir l'impression d'agir à la légère.

Dans sa note du 8 janvier 1937, adressée au Gouvernement du Royaume-Uni, en tant que porte-parole auprès de lui du Comité de non-intervention, le Gouvernement espagnol avait prévu et annoncé que les semaines qui s'écouleraient entre son acceptation de principe du plan de contrôle et la mise en pratique dudit plan, seraient utilisées pour créer une situation de fait accompli, soit, en l'occurrence, le passage en Espagne d'une véritable armée d'occupation.

Le Gouvernement espagnol vient de formuler une prédiction analogue. Se basant sur des informations émanant des meilleures sources, le chef du Gouvernement espagnol a fait savoir, devant l'Assemblée, que l'Italie s'apprête, ces jours-ci mêmes, à envoyer en Espagne un autre corps d'armée plus considérable encore que celui qui lutte actuellement pour vaincre la splendide résistance des combattants asturiens. Des impressions ultérieures ne font que le confirmer.

Va-t-on, cette fois encore, attendre que ces troupes débarquent en Espagne pour que le Conseil, au cours d'une prochaine réunion éventuelle, après avoir exprimé à nouveau ses regrets de voir que ses recommandations n'ont pas été suivies, exhorte le Comité de Londres à étudier, en collaboration avec le représentant de l'Italie au Comité, la meilleure façon de les rapatrier ?

\* \*

La résolution du Conseil, du 29 mai, sur le retrait des volontaires était, en elle-même, excellente et sa réalisation aurait conduit, sans aucun doute, à une fin rapide de la guerre. Mais à condition de ne pas consentir à ce que les intéressés, en la sabotant, remettent de nouveau en jeu, et avec succès, leur politique dilatoire. Le Conseil lui-même avait dû l'entendre ainsi lorsqu'il exprima « le ferme espoir que cette initiative recevra une suite permettant d'assurer avec le maximum de célérité le retrait de la lutte de tous les combattants non-espagnols y participant ». Toute la transcendance de cette résolution était contenue dans le mot « célérité ». Mais la réalité est venue démontrer que ce n'est pas précisément la rapidité de ses agissements qui a fait dérailler le Comité de Londres.

Une erreur fatale, sur laquelle nous avons attiré l'attention à diverses reprises, a pesé constamment sur le Comité de Londres, et pas seulement sur lui. La persistance de cette erreur exige qu'on lui retire, une fois pour toutes, jusqu'à la dernière apparence de justification. Elle consiste en ceci : lorsqu'on traite de la question espagnole, on parle

des « deux côtés », de Valence et Burgos — ou Salamanque, — comme s'il s'agissait de deux expressions synonymes de capitale et derrière lesquelles se trouveraient deux gouvernements à aucun desquels on ne saurait donner une satisfaction unilatérale sans irriter l'autre. Il me semble qu'il est hors de discussion que pour aucun des Etats membres de la Société des Nations, qui ne veulent pas tomber dans le même cas de violation de la loi internationale et du Pacte que celui commis par les Etats ayant reconnu les rebelles, il n'existe d'autre gouvernement en Espagne que celui que je représente ici. En outre, à l'heure actuelle, ainsi que nous le répétons constamment, « l'autre côté » n'est pas tel ou tel ancien général espagnol, dont il ne m'intéresse même pas de prononcer le nom. « L'autre côté » est, si l'on veut réduire le problème à ses termes personnels, Mussolini et Hitler. Que l'on ait au moins l'honnêteté de ne pas dénaturer les choses. Un sens plus grand de la précision géographique aiderait indiscutablement à éclairer sous un angle juste la question espagnole. Nous nous comprendrions tous certainement mieux si, au lieu de parler de Valence et Salamanque — ou Burgos — nous parlions de l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie.

\* \*

C'est de là-bas que nous parviennent les témoignages les plus concluants de l'agression. Pour la prouver, j'aurais pu me borner à citer les propres sources allemandes et italiennes, dont l'autorité, exceptionnelle pour ce cas, les met à l'abri de toute controverse. Le discours du Chancelier-Président, du 20 janvier 1937, dans lequel il se déclare « prêt à faire tout ce qui peut contribuer au rétablissement de l'ordre en Espagne ». Le discours du Duce à Palerme, le 20 août : « qu'il soit dit de la façon la plus catégorique que nous ne tolérerons pas, dans la Méditerranée, le bolchévisme ou quoi que ce soit de semblable ». Le radiogramme envoyé le 13 mars 1937, de Palma de Majorque au représentant des rebelles à Rome, demandant l'annulation de l'ordre de transfert de l'Amiral Yachino « dont le travail excellent réalisé à Palma de Majorque rend nécessaire la continuité de son action, vu l'importance de cette ville comme base navale et aérienne ». Le livre d'enregistrement et les feuilles de service du cuirassé rebelle « España », trouvés quand celui-ci fut coulé et qui sont le témoignage de l'enrôlement, à partir du mois de décembre, d'« experts allemands » à bord dudit navire de guerre. Les documents officiels italiens sur la participation des forces italiennes à la prise de Malaga. L'ordre du général Mancini, commandant de la division des volontaires de Littorio, datée à Arcos le 11 mars 1937, et où l'on peut lire, dans son paragraphe 5, relatif à la morale des soldats :

« On y arrive facilement en leur parlant très souvent, sans jamais laisser passer l'occasion de faire les allusions politiques qui s'imposent et en leur rappelant toujours à la mémoire le Duce; le Duce qui travaillé pour la grandeur de la nation;

le Duce qui a combattu et lutté pour l'extermination du communisme ; le Duce qui veut cette lutte et qui, dans cette lutte, les suit avec une attention particulière ».

Le télégramme du Duce au général Mancini, que ce dernier reproduisit dans son ordre du 13 mars et qui est conçu dans les termes suivants :

« Je reçois à bord du « Pola », en route vers la « Lybie, le communiqué de la grande bataille qui « se livre actuellement dans la direction de Gua- « dalajara. Je suis les vicissitudes de la bataille « en toute tranquillité d'esprit parce que je suis « certain que l'élan et la ténacité de nos légion- « naires vaincront les résistances de l'ennemi. « Mettre en déroute les forces internationales sera « le succès de la plus grande portée même au « point de vue politique. Faites savoir aux légion- « naires que je suis, heure par heure, leur action, « qui sera couronnée par la victoire. »

L'ordre du jour voté le 2 mars par le Grand Conseil du Fascisme :

« Le Grand Conseil du Fascisme exprime sa « solidarité avec l'Espagne nationale et salue les « forces armées de Franco, dont la victoire qui « doit marquer la fin de toute tentative bolche- « vique en Occident est le début d'une ère nouvelle « de puissance et de justice sociale pour le peuple « espagnol, uni au peuple italien par des liens « séculaires de langue, de religion et d'histoire. »

Ce à quoi le général Mancini ajoute, pour son propre compte, le commentaire suivant :

« Le Grand Conseil du Fascisme, en adressant « son salut, avait surtout à l'esprit les 50.000 ca- « marades qui, en terre espagnole, se battent sous « les emblèmes et pour la gloire du Littorio. »

Les dispositions publiées dans le *Journal Officiel* italien, étendant aux volontaires qui luttent en Espagne les avantages concédés aux mobilisés et volontaires de l'Afrique Orientale. Le communiqué officiel donné à Rome le 27 août au soir, reproduisant l'ordre du jour du chef de l'état-major des milices volontaires pour la Sécurité Nationale et dans lequel, à l'occasion de la prise de Santander par les troupes italiennes, on renouvelle au Duce « le plus haut serment d'être toujours plus dignes de nos vaillants camarades, et l'engagement d'honneur que, dans la route du devoir, les insignes noirs, déjà chargés de gloire impériale, ancienne et récente, sauront conquérir les lauriers de la plus retentissante victoire ». Les manifestations de l'ambassadeur Grandi au Comité de Londres ; la harangue du général italien Sandro Piazzoni aux unités de « Flèches Noires », à la veille de l'attaque définitive contre Santander ; le télégramme du général Teruzzi, inspecteur des « Chemises Noires » en Espagne ; les textes cités par le Premier délégué de l'Espagne dans son discours devant l'Assemblée... Et à quoi bon continuer ?

Les peuples libres attendent avec impatience le moment où cessera cette situation indigne, créée par le terrorisme de deux puissances, dont le délire d'hégémonie se nourrit avant tout de la faiblesse des autres. Le plus grand service que l'on peut

rendre aujourd'hui à la cause de la paix, c'est d'enlever au monstre à deux têtes qui se donne l'air de vouloir déclarer la guerre à toute l'Europe, la possibilité de continuer un tel chantage devant le monde justement horrifié par le souvenir de la grande tragédie de 1914.

\*\*\*

Ni l'Allemagne, ni l'Italie, ni toutes deux ensemble, n'oseront aujourd'hui provoquer une guerre européenne si la volonté commune des pays démocratiques, décidés à maintenir la paix, se manifeste à temps. Dans une ou deux années il serait trop tard. Ceux qui le savent le mieux, ce sont naturellement les fauteurs de troubles eux-mêmes. C'est pourquoi ils redoublent leurs efforts pour intimider ceux qui ne toléreraient jamais tant d'atermoiements s'ils ne craignaient qu'une politique plus énergique de leur propre gouvernement ne puisse les obliger à aller eux-mêmes à la ligne de feu. Si on laisse les choses suivre leur cours comme jusqu'à aujourd'hui, l'opinion publique des pays pacifiques et démocratiques se soulèvera bientôt avec colère contre ceux qui l'ont condamnée à l'impuissance et à l'humiliation, faute d'avoir eu la clairvoyance et le courage de découvrir derrière cette menace de guerre générale, constamment exploitée par lesdits Etats totalitaires et axe véritable de toute leur politique extérieure, le plus gigantesque chantage qu'ait jamais connu l'Histoire.

On ne va pas à une guerre européenne avec des soldats qui haïssent le régime pour la gloire duquel on les invite à aller à la mort. Les deux mille Italiens qui — ce n'est pas un paradoxe — ont connu la liberté seulement après avoir été faits prisonniers à Brihuega, et que de nombreux visiteurs étrangers ont pu voir dans les environs de Valence, sont la meilleure preuve que leurs chefs, avant d'affronter dans une grande guerre les forces armées de la démocratie, devaient y réfléchir à deux fois. Chacun de ces prisonniers, après avoir passé quelques mois parmi nous, rivalisent de ferveur antifasciste avec nos combattants républicains. Ils devorent les journaux et les livres qu'on leur envoie sur leur propre demande.

J'invite ceux de mes collègues, noblement intéressés à l'humanisation de la guerre, à venir vérifier eux-mêmes le traitement que reçoivent les prisonniers italiens, et il serait même désirable que, pour compléter cette information, ils aillent ensuite se rendre compte de la situation de nos propres prisonniers surtout de ceux de l'ancienne Brigade Internationale, — les seuls authentiques volontaires étrangers, — s'il en reste encore un seul vivant dans la zone rebelle. Non, dans ces conditions, il n'est pas si facile d'aller à une guerre européenne. Et l'on n'entre pas non plus en guerre — la formule est du général allemand von Fritsch — avec des cartes de pain, bien que généralement, lorsqu'on finit la guerre, il n'y ait même plus de pain à échanger contre les cartes.

Ce qui se passe c'est que par une série d'agressions partielles, grâce à un plan d'invasion échelonné, l'on prend des positions pour le grand jour

où les armes auront la parole. Si cela est admis on pourra aller en toute commodité à la grande guerre, certain de la victoire. Aujourd'hui, c'est l'Espagne. Demain ce sera tel autre pays présentant d'après ces gardiens de la civilisation européenne, des symptômes de « bolchévisation » proche ou lointaine, symptômes qu'ils apprécient et mesurent eux-mêmes et qui leur permettent de mener la croisade idéologique jusqu'à ses dernières conséquences, en combinant la conquête des âmes avec celle d'un certain nombre de bases navales, aériennes ou terrestres de grande valeur stratégique. Ces défenseurs de notre civilisation, M. Litvinov en a fait, l'autre jour, un portrait caustique dans son admirable discours.

\* \* \*

Il y a un seul moyen pour arrêter les perturbateurs de la paix dans leur course frénétique. C'est de mettre fin à la politique de temporisation avec l'agresseur et de se replacer résolument sur le terrain de la loi internationale. Cette proposition sera peut-être jugée par certains comme le comble de la folie. Il y a des membres de la Société des Nations qui voudraient certainement pouvoir continuer à avoir foi en cette institution mais qui se rendent compte qu'ils ont dépensé toute leur capacité de foi en essayant de contenter et de concilier l'adversaire au lieu de la mettre au service de nos devoirs communs. Non sans mélancolie ils voient dans le Pacte une sorte de bréviaire d'une sécurité collective qui n'est pas de ce monde. Avec une sorte de résignation chrétienne ils pensent que, puisqu'on ne peut rien faire contre l'agresseur, il vaut mieux fraterniser avec lui.

Je regrette de ne pouvoir partager cet état d'extase contemplative. Ce ne sera jamais avec notre approbation ou notre complicité que la Société des Nations tombera dans l'abîme où voudraient la mener ses ennemis, ou ceux de ses amis qui, gardant toute leur tendresse pour son impuissance, ne veulent rien faire de fécond pour renforcer son autorité. Si les espoirs que l'on a eu autrefois, et que nous avons encore, que par la Société des Nations la défense de la paix devienne une réalité profonde ont été déçus jusqu'à ce jour pour des motifs que nous connaissons tous, du moins que l'on évite l'opprobre de la faire apparaître comme abritant l'agresseur.

La recherche de l'agresseur, sa définition comme tel, était, on s'en souviendra, un des objectifs principaux de la Société des Nations dans ses meilleurs jours. Mais voici aujourd'hui un cas, celui de l'Espagne, où l'agresseur se définit lui-même et donne à son crime tout le relief public que lui dicte son orgueil. Dans son dernier discours, le chef du gouvernement espagnol a montré un numéro du *Popolo d'Italia*, où l'agresseur dit : « Me voici » et pour le cas où quelqu'un pourrait avoir un doute, il publie même sa photographie. Malheureusement pour ceux qui se croient passés maîtres dans l'art d'éviter les situations difficiles, il y a ici un agresseur qui se plante devant eux alors qu'ils seraient si heureux qu'un peu de discrétion

de la part de celui qui a violé la loi pût leur permettre d'ignorer avec élégance une réalité désagréable. Non ; cette fois il est inutile d'essayer de détourner son regard dans la salle. Après l'exposé que je viens de faire, appuyé par le cynique plaisir des agresseurs à signer leurs actes, le mot « agression » vient s'inscrire en caractères énormes et ineffaçables sur les quatre murs de l'Assemblée.

Devant le fait indiscutable de l'agression, le moins que puisse faire l'Assemblée, après l'avoir reconnue, c'est de mettre fin à une situation où l'agresseur trouve la voie libre pour réaliser son crime, pendant que la légitime défense rencontre tous les obstacles et toutes les difficultés. Si la Société des Nations, pour des motifs dont je ne peux analyser ici l'origine ni la consistance, n'est pas en mesure de prêter à l'Etat victime de l'agression assistance active à laquelle il a droit selon le Pacte, qu'elle ne commette pas, au moins, l'iniquité de l'empêcher d'acquérir les moyens de se défendre pour son propre compte.

Qu'a été, pendant une longue année, la politique de non-intervention pratiquée en dehors du Pacte et de la loi internationale ? Un échec total ; en même temps, — pour cruelles et injustes que ces paroles semblent à ceux qui ont cru, par cette politique, assurer la paix, — une prime à l'agression. Cela a prolongé la guerre civile.

Nous n'avons aucun désir d'insister dans une critique qui aujourd'hui peut apparaître déplacée et dépassée par les événements. Après les interventions faites à la tribune de l'Assemblée par les honorables représentants de la France et du Royaume-Uni, nous pourrions, semble-t-il, garder le silence, si nous ne devinions pas, dans certains secteurs un effort désespéré pour concilier les oraisons funèbres de la non-intervention avec de vagues espérances de la résurrection. La nouvelle ligne qui commençait à se dessiner apparaît menacée.

\* \* \*

Puisque l'on prétend encore que la non-intervention a sauvé la paix, je me vois obligé de maintenir notre thèse : l'obéissance au Pacte aurait, non seulement évité les dangers constants de cette longue période d'irresponsabilité internationale où l'on est chaque jour au bord de la catastrophe et où personne, sauf les Etats agresseurs, ne sait où il va ; mais elle aurait aussi permis de mettre fin à la guerre d'Espagne en moins de deux mois. Evidemment, mon affirmation n'aurait pas plus de valeur que l'autre si je ne pouvais invoquer tout le sang inutilement versé dans mon pays comme conséquence de cette politique funeste ; la chaîne continue des violations d'accords réalisés en dehors du Pacte, dont je n'ai donné ici que quelques exemples, mais dont j'ai sur cette table, prêtes à répondre à toute objection, les preuves définitives : une telle accumulation d'outrages et d'attaques dans la Méditerranée que les protagonistes de la non-intervention, étant directement menacés dans leurs intérêts vitaux, se sont vus obligés de rentrer dans la voie de la sécurité collective, bien que pratiquée à demi et avec l'injuste exclusion de la puis-

sance méditerranéenne qui souffre le plus des attaques de la marine italienne un état d'agressivité générale qui se répand rapidement d'un continent à l'autre, en une concurrence effrénée pour voir lequel va le plus loin, l'Extrême-Orient ou l'Europe, dans l'application de la loi du plus fort. En effet, une année de non-intervention a contribué à créer la situation admirablement définie par le Président Roosevelt dans son récent discours, prononcé à l'occasion de la commémoration du cent cinquantième anniversaire de la Constitution des Etats-Unis : « La frayeur est répandue sur le monde ; la peur de l'agression, de l'invasion, de la révolution et de la mort plane sur la terre ».

\* \* \*

Je sais bien que l'abandon de la politique de non-intervention sera une mesure dure à prendre pour ceux qui espéraient honnêtement un meilleur résultat, ainsi que pour ceux qui, sans se préoccuper si elle servait ou non à éviter la guerre, l'accueillirent favorablement en raison de son apparente impartialité entre deux idéologies. Ne prendre parti ni pour les uns ni pour les autres serait évidemment une position très respectable s'il n'y avait, à un moment donné, quelque chose qui exclut toute neutralité. En présence du Pacte, aucune neutralité n'est possible. On l'accepte et on lui obéit, ou on l'ignore et on le trahit. Tout membre de la Société des Nations a parfaitement le droit de ne pas vouloir être mêlé à un conflit entre deux idéologies, bien que, comme cela a été démontré suffisamment dans le cas de l'Espagne, cette formule n'ait été que le paravent, peu efficace d'ailleurs, derrière lequel l'agresseur a agi à son gré. Mais il y a une idéologie qui est commune à nous tous qui sommes ici. C'est l'idéologie qui inspire le Pacte. Est-ce que les obligations qui dérivent du Pacte n'existent pas pour les Etats, ici représentés, qui maintiennent des relations normales avec l'Etat espagnol ? Est-ce que quelqu'un peut nier que l'envoi d'armes, de munitions et de divisions entières aux rebelles constitue une violation scandaleuse du droit international et que les déclarations publiques répétées des gouvernements italien et allemand sur leur politique en Espagne représentent une menace contre notre intégrité territoriale et notre indépendance politique ? Est-ce que, dans ces circonstances, continuer à empêcher le gouvernement espagnol d'exercer son droit indiscutable d'acheter des armes et des munitions pour faire face à l'invasion ne constitue pas, qu'on le veuille ou non, une action complémentaire de l'agression réalisée par l'Allemagne et l'Italie et, en outre, entièrement incompatible avec les obligations imposées par l'article 10 du Pacte ?

Dans la discussion du rapport du Secrétaire général, les choses ont été, enfin, appelées par leur noms. Les ennemis de la paix ont été démasqués. Que l'Assemblée, au moment de prendre une décision sur la question posée par la délégation espagnole ne les couvre pas par une complicité qui porterait à son prestige une blessure irrémédiable. Je voudrais formuler la question concrète sui-

vante, en m'adressant spécialement aux deux gouvernements qui ont pris l'initiative de la non-intervention : vu l'ampleur et la gravité des violations constantes dont l'accord de non-intervention a été l'objet, gravité qui se caractérise surtout par le fait que cet accord n'a pas empêché la présence en Espagne d'une véritable armée italienne d'occupation, est-ce que le gouvernement français et le gouvernement du Royaume-Uni considèrent que l'accord de non-intervention doit continuer à être la loi internationale applicable à la situation de l'Espagne ?

Tout ce que j'expose justifie la position de la délégation espagnole, qui maintient ici comme éléments essentiels pour la solution que l'Assemblée donnera au problème posé devant elle, les cinq propositions formulées dans son discours par le premier délégué de l'Espagne, le Dr Negrin. Ces cinq propositions se ramènent à une seule et unique chose : il est nécessaire et urgent, une fois le système dit de non-intervention disparu par sa propre inefficacité, de revenir à la loi internationale.

Ce que l'Assemblée ne peut manquer de faire, à moins de fermer les yeux à l'évidence et de mettre en danger la raison d'être de la Société des Nations elle-même, c'est de constater que le régime juridique exceptionnel institué sous le nom de non-intervention n'a eu et n'a aujourd'hui aucune efficacité pratique et de déclarer en conséquence que les membres de la Société des Nations ont l'obligation, dans leurs relations avec le gouvernement espagnol, « d'observer rigoureusement » — selon le préambule du Pacte — « les prescriptions du Droit international reconnues désormais comme règles de conduite effectives des gouvernements ».

Le gouvernement espagnol n'estime pas nécessaire de demander plus, mais il ne peut se satisfaire de moins. Personne ne pourra nous accuser d'aller trop loin dans nos prétentions ; elles ne sont pas seulement justifiées et raisonnables, mais elles vont moins loin que le Pacte.

Ou l'Assemblée s'identifie avec la thèse des Etats agresseurs qui considèrent leur agression compatible avec le système de non-intervention et avec le Pacte, ou elle reconnaît que la non-intervention n'est qu'une fiction et, dans ce cas, elle doit logiquement se prononcer dans le rétablissement en faveur de l'Espagne, des « prescriptions du droit international » et du Pacte lui-même.

Voilà l'alternative devant laquelle les propositions du premier délégué de l'Espagne ont mis l'Assemblée. Le gouvernement et le peuple espagnols, qui doivent faire face à des sacrifices immenses, attendent avec confiance les décisions de l'Assemblée. Mais que personne ne s'y trompe : ses décisions peuvent affecter au plus haut point des intérêts vitaux de la Société des Nations tout entière et, par suite le sort des plus hautes valeurs morales de l'humanité et l'avenir de la paix du monde.

## Discours de M. LITVINOV

Représentant de l'U.R.S.S.

Je dois avouer que je ressentais une certaine hésitation avant d'intervenir ici, et je pense que ces mêmes hésitations ne sont pas étrangères à d'autres délégations. Je me suis demandé si, tout ce que nous avons dit et proposé ici même, il y a une année, à l'occasion du rapport à la 17<sup>e</sup> Assemblée, ne conserve pas toute sa force, et s'il fallait y ajouter quelque chose. En effet, le mal dont nous parlions alors continue à empoisonner l'atmosphère internationale et à ronger la Société des Nations. En théorie et en pratique, l'agression n'a point disparu ; au contraire, elle a encore relevé la tête, elle montre avec encore plus d'insolence son visage hideux et trouve des manifestations toujours plus neuves et plus fréquentes, sous une forme de plus en plus impertinente.

\* \* \*

Aux faits d'agression masquée dans le Sud-Ouest de l'Europe, s'ajoutent des faits semblables à l'état pur dans le continent asiatique. Deux Etats Membres de la Société et du Conseil sont victimes d'une invasion de forces armées étrangères de terre, de mer et de l'air. Les navires de commerce et les vaisseaux de guerre de tierces puissances sont l'objet d'attaques de toutes sortes. Les principales voies maritimes sont menacées par la piraterie navale et aérienne. Le commerce international en pâtit, des cargaisons de valeur sont illégalement confisquées ou coulées, des équipages sont capturés ou anéantis, l'arbitraire absolu et le brigandage règnent sur les mers, les règles les plus élémentaires du droit des gens sont foulées aux pieds. Il a fallu créer, il y a quelques jours, une police navale internationale et élaborer des règles pour l'humanisation de la guerre en temps de paix.

Sur le continent asiatique, sans déclaration de guerre, sans aucun motif et aucune justification, un Etat en attaque un autre, la Chine, l'inonde de centaines de milliers de soldats, établit le blocus de ses côtes, paralyse le commerce dans un des centres commerciaux les plus importants du monde, et nous ne nous trouvons vraisemblablement qu'au début d'actes semblables dont la continuation et la fin sont encore imprévisibles. En Europe, un autre Etat, l'Espagne, subit, depuis déjà deux ans, l'invasion d'armées étrangères organisées : sa belle capitale, Madrid, et d'autres villes sont chaque jour l'objet de cruels bombardements qui détruisent des dizaines de milliers de vies humaines, d'immenses trésors matériels et culturels ; une autre ville, Almeria, est canonnée par des navires de guerre étrangers. Tous ces actes sont accomplis par des Etats étrangers qui ne devraient rien avoir à faire avec la guerre civile qui se déroule en Espagne.

C'est en vain que nous chercherions un reflet de ces événements dans le Rapport que le Secrétariat de la Société fait à la présente Assemblée. La Société des Nations, appelée à garantir l'intégrité des Etats qui en font partie, à sauvegarder la paix et l'ordre international, à assurer l'observation de l'inviolabilité des traités internationaux et le respect du droit des gens, reste en dehors de ces événements sans réagir. Il y a plus : une opinion se renforce selon laquelle ce qui importe le plus, c'est de préserver coûte que coûte la Société des Nations, telle une gentille demoiselle, du souffle de ces événements désastreux, et de l'en isoler.

\* \* \*

A la base de cette tendre sollicitude pour la Société des Nations se trouve l'opinion erronée que la Société ne peut pas lutter contre l'agression, l'arbitraire, l'illégalité, le brigandage international, parce que les auteurs de ces méfaits sont absents de la Société. On suppose que la lutte contre l'agression n'est possible qu'en collaboration avec l'agresseur lui-même. On connaît les résultats de l'expérience d'une telle collaboration. La question espagnole a été soustraite de la compétence de la Société des Nations et transmise au Comité de la soi-disant non-intervention, spécialement créé à Londres, et ce, pour s'assurer la collaboration des principaux fauteurs de la tragédie espagnole qui ne supportent pas l'esprit de Genève. Les résultats de cette expérience sont devant nous et connus de tous. On a signé des conventions qui furent immédiatement transgressées, on a adopté des résolutions qui ne furent pas observées, on a élaboré des schémas et des plans qui furent sabotés et compromis, le tour accompagné du claquement de portes que faisaient retentir certains membres de ce Comité, solidaires dans leurs caprices excessifs ; tantôt ils abandonnaient le Comité, tantôt ils revenaient. Le Comité de Londres n'a évidemment atteint aucun des buts qu'il se proposait. L'interdiction formelle d'exporter des armes pour l'Espagne n'a pas empêché que les rebelles soient constamment pourvus, dans des quantités telles qu'il ne pouvait être fourni que par des Etats, de matériel de guerre pour leurs opérations sur terre, sur mer et dans l'air. Malgré l'obligation d'interdire aux ressortissants étrangers de se rendre en Espagne pour y participer aux opérations de guerre, des dizaines de milliers d'hommes en formations militaires complètement armées avec généraux et officiers à leur tête, étaient expédiées, par divisions entières, et sous les yeux de tous, au secours des rebelles espagnols ; ces hommes venaient directement des ports des Etats qui avaient assumé ladite obligation formelle. Il ne s'agit pas là de suppositions, mais de faits que ne cachent pas ceux-là mêmes qui violent ces obligations ; la

pres  
en a  
offic  
et d  
Ajo  
guer  
ies r  
port  
lant  
dit,  
blica  
plus  
terve  
Te  
nisat  
aux

Je  
apolo  
aux  
comb  
utile  
ayan  
tiona  
enver  
parti  
affair  
fense  
même  
aussi  
affair  
pays  
nettes  
agres  
de sy

D'a  
deux  
à Ny  
rapid  
dire l  
est g  
à l'un  
même  
que le  
ou d'  
rences  
tre eu  
l'idée  
les pe  
tant c  
tions

Nou  
ces id  
nières  
Malgr  
idéolo

presse de ces Etats en parle ouvertement, et nous en avons connaissance par la lecture des ordres officiels, par la publication des listes de blessés et de tués, par l'échange de télégrammes officiels. Ajoutez à cela les mouvements de bâtiments de guerre étrangers qui, autour de l'Espagne, aident les rebelles en les renseignant, en bombardant les ports espagnols (cas d'Almeria) et même en coulant des navires de commerce neutres, autrement dit, en participant au blocus de l'Espagne républicaine, et vous comprendrez pourquoi il n'est plus possible de parler sans ironie de la non-intervention dans les affaires espagnoles.

Tels sont les résultats de l'activité d'une organisation libérée de l'esprit de Genève et conforme aux exigences de l'universalité.

\* \* \*

Je recommande ces résultats à l'attention des apologistes de l'universalité. Qu'ils réfléchissent aux causes de ces résultats et ils se convaincront combien sont illusoire les espoirs de collaboration utile entre Etats poursuivant des buts différents, ayant des conceptions opposées de la vie internationale, des droits et devoirs des peuples les uns envers les autres ; de la collaboration entre les partisans sincères de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, entre les défenseurs du droit de chaque peuple d'établir lui-même son régime intérieur, et les partisans tout aussi sincères et avoués de l'intervention dans les affaires d'autrui qui veulent imposer aux autres pays tel ou tel régime par la force des baionnettes et des bombes. Entre l'agression et la non-agression, entre la paix et la guerre, il n'y a pas de synthèse possible.

D'autre part, nous avons eu l'expérience de deux conférences, à Montreux et tout récemment à Nyon, qui ont rempli leur tâche avec succès et rapidité malgré le manque d'universalité, c'est-à-dire l'absence des Etats mêmes dont l'adhésion est généralement considérée ici comme nécessaire à l'universalité. La conclusion s'impose d'elle-même. Il ne s'agit pas d'universalité, mais bien que les membres d'une organisation internationale ou d'une conférence, quelles que soient les différences de leurs intérêts nationaux, soient unis entre eux par une idée universelle, l'idée de la paix, l'idée du respect de l'indépendance totale de tous les peuples, l'idée de l'exclusion de la force en tant qu'instrument de politique nationale, idée qui est à la base du Pacte de la Société des Nations et du Pacte Kellogg-Briand.

\* \* \*

Nous connaissons trois Etats qui ont répudié ces idées et qui ont commis au cours de ces dernières années des agressions contre d'autres Etats. Malgré toute la différence entre les régimes, les idéologies, les niveaux matériels et culturels de

ceux qui sont l'objet d'agression, les trois Etats en question justifient leurs agressions par ce même motif : la lutte contre le communisme. Les dirigeants de ces Etats pensent naïvement ou font plutôt semblant de penser qu'il leur suffit de prononcer le mot « anti-communisme » et que tous leurs méfaits et crimes internationaux devront être pardonnés. Bien qu'ils se vantent d'avoir réussi à extirper le communisme de leurs propres pays et d'être entièrement immunisés contre lui, ils déclarent, dans un élan d'amour inépuisable pour les peuples proches et lointains, que leur mission est de libérer ces peuples du communisme. Est-ce au moyen d'une lutte d'idées ? Oh non ! mais à l'aide de toutes les forces militaires — terrestres, aériennes et navales — dont ils disposent. Pour remplir cette mission, qu'ils ont volontairement assumée afin de combler de bienfaits tous les peuples, ils sont prêts à n'épargner aucun effort et aucune ressource de leur propre peuple, ils sont prêts à réduire au minimum ses besoins matériels les plus élémentaires et à lui attribuer des rations de famille pourvu qu'ils aient ainsi assez d'armements pour extirper le communisme des autres pays. C'est donc l'idéologie avouée de l'intervention armée dans les affaires intérieures des autres peuples, le mépris total de leur indépendance et de leur intégrité. Quelle pourrait bien être la face du monde, je vous le demande, si les autres peuples se pénétraient de cette idéologie et entraient en campagne les uns contre les autres pour s'imposer mutuellement tel ou tel régime intérieur.

D'ailleurs, il arrive que les fondateurs de cette idéologie se mettent à douter eux-mêmes de son pouvoir convainquant et de la possibilité de son acceptation en tant qu'idée directrice internationale. Ils descendent alors de leurs hauteurs idéologiques et nous donnent une explication plus prosaïque de leurs slogans anti-communistes. Nous apprenons alors — ce que nous ne trouverons dans aucun dictionnaire encyclopédique — que l'anti-communisme a aussi un sens géologique et signifie la propension pour l'étain, le zinc, le mercure, le cuivre et autres richesses minérales. Et quand cette explication ne s'avère pas non plus suffisante, « l'anti-communisme » se dévoile comme inspiré par la soif d'un commerce lucratif. On nous dit qu'on peut être privé de ce commerce si l'Espagne se teint en rouge. Je doute cependant que ce soit là les explications dernières et exclusives de l'anti-communisme. Nous connaissons, en effet, l'exemple d'un Etat communiste, riche en minéraux et autres matières premières, qui ne refusait pas d'exporter ces matières dans d'autres pays, de faire avec eux un commerce étendu, quel que soit le régime établi dans ces pays, même si c'était le régime fasciste ou le régime nazi. Bien plus, ces derniers pays recevaient très volontiers de l'Etat communiste des minerais et d'autres matières premières et, non seulement ne refusaient pas de commercer avec lui, mais s'efforçaient de développer ce commerce au maximum en propo-

sant à cet effet les conditions les plus avantageuses. Nous voyons ainsi que le communisme n'est pas un obstacle aux échanges commerciaux avec n'importe quel Etat, à la condition — bien entendu — que celui-ci observe au moins la correction internationale la plus élémentaire, ne jure pas comme aux halles, ne fasse pas le voyou et ne déclare pas ouvertement que les profits d'un tel commerce seront employés à augmenter les armements destinés à attaquer le contractant.

\* \* \*

Mais aucune explication de l'anti-communisme n'est applicable à l'Espagne républicaine, du fait qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y a pas là-bas de régime communiste et que, si nous sommes bien informés, le peuple espagnol lutte pour la conservation de son régime républicain démocratique contre les forces de la réaction et de la dictature militaire. Voilà pourquoi il faut croire que nous recevrons par la suite une explication nouvelle ou complémentaire de l'anti-communisme, relevant peut-être du domaine politique, stratégique ou autre.

Il y a lieu d'ajouter que la sphère d'application du slogan « anticommunisme » s'étend de plus en plus. Quand on parle maintenant du régime bolcheviste qui doit être extirpé, on ajoute souvent les mots « et d'autres régimes semblables ». On entend fréquemment dire que tous les pays démocratiques parlementaires sont à la veille de la bolchevisation. De là, il n'y a qu'un pas à affirmer la nécessité de les couvrir de bienfaits et de les sauver de la perte qui les menace par le même moyen qui est utilisé en Espagne, c'est-à-dire par l'intervention armée et l'agression. Nous avons l'exemple de la Chine, qu'il est à peine possible peut-être de ranger parmi les pays à régime parlementaire dans le sens strict du mot, et pourtant ce pays aussi est attaqué au nom de la lutte contre le communisme. Nous voyons en Europe même des pays désignés par l'opinion générale comme devant être l'objet de la prochaine agression et qui sont à l'avance déclarés bolchevisés ou tombés sous l'influence bolcheviste, et ceci dans le but de pouvoir justifier l'agression envisagée. N'importe quel pays qui deviendrait l'objet de la convoitise des Etats agressifs peut être déclaré suspect de bolchevisme car aucune preuve n'est nécessaire ; il suffit simplement de répéter chaque jour la même chose dans la presse unifiée et dans les discours officiels, en partant de cet esprit que le mensonge peut sembler être la vérité si on le répète souvent.

Je suis persuadé que tous les êtres de bon sens comprennent parfaitement la futilité du prétexte anticommuniste et les réalités agressives qu'il sert à masquer. Mais par une politesse qui n'est peut-être pas de mise en l'occurrence, on écoute et on lit ces absurdités en silence. Le danger consiste en ce que ce silence peut être compris par l'agresseur

comme signifiant que ses intentions ou ses actes agressifs sont justifiés, avec toutes les suites déplorables qui en découlent pour la cause de la paix. Je pense qu'il est temps de mettre fin à cet instrument de la propagande agressive, qu'il est temps pour ceux qui tiennent réellement aux intérêts de la paix de déclarer aux perroquets haut placés que les billevesées répétées chaque jour ne cessent pas pour cela d'être absurdes et que l'agression doit être appelée agression quel que soit le slogan dont elle s'orne, que quel que soit le sens de l'anticommunisme, minéralogique, commercial, stratégique ou autre, l'agression qu'il couvre, l'intervention armée, l'irruption dans les pays étrangers et la violation de traités internationaux ne peuvent pas recevoir de justification internationale. Il est également temps de dire que les prédicateurs d'une haine enragée contre l'humanité, que ceux qui ont ressuscité les théories les plus sauvages et les plus surannées du paganisme et du moyen âge n'ont pas le droit de parler au nom de l'Europe contemporaine, que ceux qui ont brûlé les œuvres les plus hautes de l'esprit humain, qui persécutent les représentants les plus brillants de la science, des arts et de la littérature, que ceux que tout le monde cultivé méprise, se rendent ridicules quand ils parlent de sauver la civilisation et lancent au nom de cette prétention leurs appels à la croisade contre d'autres peuples.

De telles déclarations rendaient un grand service à la cause de la paix.

\* \* \*

La campagne même qui prétend justifier l'agression contre l'Espagne vient de s'enrichir ces jours-ci d'une nouvelle affirmation absurde, à savoir que l'Union soviétique désirerait conquérir l'Espagne ou du moins s'y assurer l'influence politique, en renversant par cela même l'équilibre en Méditerranée. Le premier ministre de l'Espagne, M. Negrin, a dit la vérité en déclarant ici l'autre jour qu'au cours de tout le conflit en Espagne, l'Union soviétique n'a rien demandé à l'Espagne, qu'elle n'a rien réclamé et ne réclame rien. L'Union soviétique n'a pas en Espagne d'intérêts minéralogiques, économiques, ou stratégiques, et ne s'y inspire même pas de considérations d'équilibre. Ce qui l'intéresse, c'est uniquement l'affirmation du droit de chaque peuple à déterminer son régime intérieur de son propre gré, sans aucune intervention des Etats étrangers et à plus forte raison des troupes étrangères, et de ne pas admettre la création en Espagne d'un nouveau point d'appui pour l'agression dirigée contre l'Europe tout entière. Le gouvernement soviétique, tout en n'ayant pas reconnu dès le début, et ne reconnaissant jusqu'à présent pas l'égalité des droits des parties au conflit espagnol, n'en a pas moins adhéré à tous les accords de non-intervention et à la proposition d'éliminer des opérations de guerre tous les éléments

mments non-espagnols. En contractant ces engagements internationaux, le gouvernement soviétique est naturellement en droit de veiller à ne pas être dupé par le maintien de la force obligatoire de l'accord pour les uns et l'absence, en fait, de sa force obligatoire pour les autres.

\*\*\*

Mesdames et messieurs, il ne s'agit pas actuellement de parler de menaces pour la paix, car la paix est déjà rompue, la guerre non déclarée se poursuit sur deux continents et il est difficile de prévoir ses répercussions et ses effets. Et nous étant réunis aujourd'hui dans la seule organisation internationale pour le maintien de la paix, et nous demandant ce que l'on peut faire pour éliminer le trouble international, pour arrêter l'agression en cours, pour porter un secours effectif à ses victimes, pour prévenir l'agression qui menace d'autres pays et pour rendre plus saine l'atmosphère internationale, nous entendons ici de la part de certains délégués la réponse que notre salut est dans l'universalité ; qu'il y a des Etats qui n'ont jamais été membres de la Société des Nations, que d'autres y étaient entrés et en sont sortis ; et que nous devons leur demander à tous s'ils veulent bien et à quelles conditions venir ou revenir vers vous, et quelle devrait être selon leur opinion l'activité de la Société. Telle serait, de l'avis de certains délégués, la tâche du jour.

Nous avons déjà discuté cette question à l'Assemblée de l'année dernière, et j'ai eu l'occasion alors de signaler que personne parmi nous n'est adversaire en principe de l'universalité. La question est seulement de savoir si et à quel prix elle est réalisable ; si elle peut, dans les conditions présentes, donner des résultats positifs et si en réalité la Société est sans elle complètement dépourvue de moyens d'action. Personne de nous n'oublie un seul moment, et tous nous regrettons sincèrement l'absence, de la Société des Nations, d'un Etat aussi puissant que les Etats-Unis d'Amérique. Nous connaissons l'amour profond de la paix du peuple américain et son aversion sincère de la guerre. Nous connaissons l'attachement à l'idéal de la Société des Nations du Président actuel et du secrétaire d'Etat des Etats-Unis. Nous savons quel supplément de force énorme la Société des Nations acquerrait en la personne de cet Etat. Je jugerais cependant discourtois de penser que bien qu'étant prêt à devenir membre de la Société il se refuse à faire le premier pas et attend que nous lui posions la question ou que nous l'invitions. Un grand Etat conscient de sa force ne peut pas se guider par de petites considérations de prestige de ce genre. Je suis persuadé que si le gouvernement américain jugeait possible d'adhérer à la Société des Nations à des conditions quelconques, il n'attendrait pas notre demande ou notre invitation et il trouverait le moyen de nous le faire savoir. Un grand Etat

auquel sont chers les intérêts de la paix et de la collaboration internationale ne peut avoir une attitude différente.

L'honorable représentant du Chili nous a cité ici plusieurs Etats sud-américains qui ont quitté la Société il n'y a qu'un ou deux ans, tels le Honduras, le Guatemala, le Salvador, le Nicaragua et le Paraguay. Nous regrettons leur départ car nous apprécions la collaboration de tous les pays, petits ou grands. Toutefois je ne pense pas que l'honorable représentant du Chili puisse juger que le retour de ces quelques Etats dans le sein de la Société des Nations résoudrait les problèmes qui se posent devant nous et que la prétendue impuissance de la Société provient de leur absence. Je suis enclin à croire qu'en parlant d'universalité on pense surtout et précisément à ces trois grandes puissances qui ont déjà été membres de la Société et ont fait claquer la porte, celles-là même dont je viens d'évoquer la politique. On nous recommande de demander comment la Société peut le mieux lutter contre l'agression précisément à ceux qui ont ouvertement prêché, prêchent encore et pratiquent l'agression et l'intervention armée dans les affaires d'autres Etats ainsi que la non-obligation d'observer les accords internationaux. Toute leur politique n'est-elle pas une réponse éloquentes à la demande envisagée ? Est-ce qu'ils cachent leur attitude négative par rapport aux mesures collectives contre l'agression, est-ce qu'ils ne proposent pas de livrer chaque Etat à son propre sort en ne reconnaissant l'assistance mutuelle que pour l'agression commune ? Est-ce que l'histoire du Comité de Londres de non-intervention ne nous donne pas une idée assez claire de ce qu'ils entendent par obligations collectives et leur observance ? Enfin nous connaissons suffisamment les échanges de notes et les pourparlers des dernières années se référant à la violation du traité de Locarno pour savoir que les questions que l'on nous recommande de poser pour connaître la possibilité du retour à la Société de ces Etats et même les conditions de ce retour leur ont été envoyées depuis longtemps. Je ne me souviens pas si une réponse a été donnée à ces questions ; je ne sais pas s'il y aurait une réponse à donner aux questions qu'on pourrait poser éventuellement au nom de la Société mais même si elle était donnée et quelle qu'en soit la forme, sa signification ne peut être qu'une : nous ne reviendrons pas dans la Société ou bien nous sommes prêts à y revenir à la condition qu'elle ne gênera pas nos plans d'agression, qu'elle renoncera à défendre ses membres, qu'elle reconnaîtra la hiérarchie des peuples d'après leur race, qu'elle reconnaîtra le droit de la domination des uns sur les autres et le droit pour les premiers d'imposer leur régime aux derniers.

A-t-on besoin de l'universalité à ces conditions ? Je ne doute pas de la réponse de la majorité des membres de la Société.

La question de l'universalité a surgi en connec-

tion avec le problème de la réforme du Pacte qu'on a posé devant nous. D'après la résolution prise par l'Assemblée extraordinaire, la réforme doit être accomplie dans le sens du renforcement de la Société, et de l'accroissement de son efficacité dans la lutte contre l'agression. Les réponses faites au questionnaire par les membres de la Société contiennent suffisamment d'indications et de propositions précieuses pour que nous puissions nous mettre directement au travail, et le terminer si la bonne volonté y est. Mais si le renforcement de la Société ne répond pas aux désirs de tous ses membres — c'est ce qui semble découler de la proposition de s'adresser aux Etats non-membres dont je viens de donner la caractéristique — il est inutile et inopportun de poursuivre le travail commencé. Mieux vaut le remettre à des temps meilleurs car même sous sa forme actuelle la Société reste un élément non négligeable du potentiel de paix.

La réforme de la Société exige en tout cas beaucoup de temps, et l'Assemblée actuelle doit résoudre des problèmes plus pressants. Nous avons une demande d'aide de deux membres de la Société victimes d'agression : l'Espagne et la Chine. Cet appel met la Société devant une épreuve. Elle ne peut conserver une autorité quelconque ou même continuer d'exister en évitant sans cesse de remplir ses obligations et en enregistrant son impuissance.

\*  
\*  
\*

Je suis persuadé que la Société des Nations, même dans sa composition actuelle, peut apporter à l'Espagne comme à la Chine un secours plus puissant que ces pays lui demandent avec modestie et cela non seulement n'augmentera pas mais diminuera les chances de complication internationale. Tout ce que nous risquons c'est de susciter le mécontentement et peut-être même le mécontentement bruyant des fauteurs du chaos international actuel et d'être assaillis par leur presse effrénée. Je sais que beaucoup sont très sensibles à l'opinion de cette presse qui est aussi provocatrice et agressive dans ses méthodes que les gouvernements qui lui donnent des ordres. Mais j'aime mieux faire quelque chose pour épargner la vie de dizaines et de centaines de milliers de victimes d'une extension éventuelle ou d'une continuation de l'agression plutôt que d'épargner les sentiments et l'amour-propre des agresseurs.

Mesdames, Messieurs, que peut et que doit faire la Société des Nations en face de l'agression ? Nous connaissons la sentence d'un écrivain anglais disant que le meilleur moyen de se préserver de la tentation est de lui céder. Je sais qu'il y a de sages politiciens qui pensent de même que le meilleur moyen de se débarrasser de l'agression est de lui céder. Ils reprochent au peuple espagnol la résistance héroïque qu'il oppose aux généraux re-

belles et aux Etats qui sont derrière eux. Ils estiment également que la Chine agirait sagement si elle cédait sans combattre aux exigences péremptives de l'agresseur et devenait volontairement son vassal.

Mais ce n'est pourtant pas pour donner des conseils de ce genre que la Société des Nations existe.

Son existence ne serait pas non plus justifiée dans le cas où, s'abstenant de donner de tels conseils, elle demeurerait passive en prétextant sa faiblesse, son absence d'universalité et la non-participation à ses débats des fauteurs d'agression qui refusent de se soumettre à ses décisions.

Cette voie a déjà été suivie et elle a conduit à la situation qu'ont déplorée tous les orateurs qui sont montés à cette tribune ; elle a abouti à la perte par des membres de la Société des Nations d'énormes territoires peuplés de dizaines de millions d'habitants, et, par d'autres, de leur existence même en tant qu'Etat.

On peut considérer comme un axiome que la passivité de la Société des Nations pendant le conflit de la Mandchourie a eu comme conséquence, quelques années plus tard, l'agression contre l'Abyssinie. De même, l'activité insuffisante de la Société des Nations dans le cas de l'Abyssinie a favorisé l'expérience espagnole ; et la carence de la Société des Nations dans le cas de l'Espagne a encouragé une nouvelle agression contre la Chine.

Nous avons eu de la sorte quatre agressions en l'espace de cinq années. Nous voyons comment l'agression, lorsqu'elle n'est pas arrêtée, passe d'un continent à un autre en prenant chaque fois de plus en plus d'ampleur.

Je suis persuadé qu'une politique résolue de la Société des Nations dans un cas d'agression nous aurait épargné tous les autres cas. Alors, et alors seulement, tous les Etats auraient été persuadés que l'agression est d'un mauvais rendement, qu'elle n'est pas une chose à entreprendre.

Seule, une telle politique amènera les anciens membres de la Société des Nations à venir frapper à notre porte. Nous leur dirons joyeusement : « Entrez ». Nous ne les interrogerons pas sur leur idéologie, sur leur régime intérieur, car la Société des Nations reconnaît la coexistence pacifique de tous les régimes.

C'est alors que sera réalisé notre idéal commun d'une Société des Nations universelle qui aura été conservée comme instrument de paix. Nous n'atteindrons pas cet idéal en distribuant des questionnaires, mais seulement en nous organisant pour résister à l'agression par la défense collective de la paix, défense collective dont nous avons tous besoin et dont nous connaissons tous les bienfaits.

## L'APPEL DU PRÉSIDENT ROOSEVELT

(Discours prononcé à Chicago, le 5 octobre 1937.)

La situation politique mondiale, qui a empiré progressivement, ces temps derniers, inspire une vive inquiétude et une anxiété sérieuse à toute la population des pays désireux de vivre en paix et en bonne amitié avec leurs voisins.

Il y a une quinzaine d'années, l'espoir qu'avait le genre humain de voir continuer l'ère de la paix internationale fut porté à des sommets élevés, lorsque plus de soixante nations s'engagèrent à ne pas avoir recours aux armes pour faire prévaloir leur volonté et leur politique. Les hautes aspirations exprimées dans le pacte Briand-Kellogg et les espoirs de paix suscités ainsi ont fait place, récemment, à d'obsédantes craintes de calamité. Le règne actuel de la terreur et du dérèglement international a débuté il y a quelques années. Il a commencé par l'ingérence injustifiée dans les affaires d'autres nations ou par l'invasion de territoires étrangers en violation des traités, et il en est arrivé aujourd'hui à menacer gravement les bases mêmes de la civilisation.

\* \* \*

Les bornes et les traditions qui ont marqué le progrès de la civilisation dans la voie de la légalité et de l'ordre sont en voie de destruction. Sans déclaration de guerre, sans justification d'aucune sorte, des civils, des femmes et des enfants sont impitoyablement massacrés par des bombardements aériens. En temps de prétendue paix, des navires sont attaqués et coulés par des sous-marins, sans raison ni préavis. Des nations fomentent et soutiennent la guerre civile dans des pays qui ne leur ont jamais fait aucun mal. Des nations qui réclament la liberté pour elles-mêmes la refusent à d'autres.

Des populations innocentes sont cruellement sacrifiées à un avide désir de pouvoir et de suprématie, dépourvu de tout esprit de justice et d'humanité. Pour paraphraser un auteur récent, « peut-être est-il possible de prévoir le moment où l'homme, enivré de la technique de l'homicide, ravagera si furieusement le monde entier que tout ce qui existe sera en danger : les livres, les tableaux, les harmonies, tous les trésors accumulés — les petits, les délicats, les êtres sans défense, tout sera perdu, ruiné, ou complètement détruit ».

Et si ces choses se produisent dans d'autres parties du monde, que personne ne s'imagine que l'Amérique sera indemne, qu'elle puisse espérer trouver grâce, que notre hémisphère occidental ne sera pas attaqué, et que peut-être il pourra continuer, dans la tranquillité et la paix, à pratiquer la morale et les arts de la civilisation. Si ces jour-là surviennent, il n'y aura aucune sécurité par les armes, aucune aide à attendre de l'autorité, aucune réponse du côté de la science. La tempête

fera rage jusqu'à ce que la dernière fleur de la culture soit foulée aux pieds et tous les êtres humains anéantis dans un vaste chaos.

Si ces jours ne doivent pas venir — si nous voulons avoir un monde où nous pourrions respirer librement, vivre en bonne amitié, sans crainte — il faut que les nations éprises de la paix fassent un effort concerté pour maintenir les lois et les principes qui sont la seule base sur laquelle la paix puisse reposer en sécurité. Il faut que les nations éprises de la paix fassent un effort concerté pour s'opposer à ces violations de traités, à ce mépris des instincts d'humanité, qui créent aujourd'hui un état d'anarchie et d'instabilité internationales auquel il n'y a pas moyen de se soustraire par le simple isolement ou par la neutralité.

Ceux qui chérissent leur liberté, qui respectent les droits égaux de leurs voisins à être libres et à vivre en paix, devront travailler ensemble à faire triompher le droit et les principes de la morale, afin que la paix, la justice et la confiance puissent prévaloir dans le monde.

Il faut qu'on en revienne à la croyance en la parole donnée, en la valeur des traités signés. Il faut que l'on reconnaisse le fait que la moralité nationale est aussi essentielle que la moralité privée.

Un évêque m'écrivait l'autre jour : « Il me semble qu'il y ait lieu de parler en faveur de l'humanité ordinaire, contre la pratique actuelle consistant à infliger les horreurs de la guerre aux civils sans défense, surtout aux femmes et aux enfants. Peut-être une protestation de ce genre serait-elle considérée comme futile pour les nombreux gens qui se targuent d'être réalistes, mais ne se peut-il pas que le cœur du genre humain soit si plein d'horreur, en ce moment, au sujet de ces souffrances inutiles, qu'on pourrait mobiliser une force suffisante pour restreindre cette cruauté pour ce qui est de l'avenir ? Quand bien même il faudrait vingt ans à la civilisation — ce qu'à Dieu ne plaise — pour donner effet à sa commune protestation contre cette barbarie, il est certain, me semble-t-il, que des voix puissantes pourraient hâter la venue de ce jour. »

\* \* \*

Il y a, dans le monde moderne, une solidarité, à la fois technique et morale, qui fait qu'il est impossible à une nation de complètement s'isoler des bouleversements économiques et politiques du reste du monde, surtout lorsque ces bouleversements semblent s'étendre et ne pas diminuer.

Il ne saurait y avoir de paix ni de stabilité, soit au sein des nations, soit entre les nations, si ce n'est sous le régime de principes moraux auxquels toutes se conforment. L'anarchie interna-

tionale détruit toutes les bases de la paix. Elle met en danger la sécurité, soit immédiate, soit future, de toutes les nations, grandes ou petites. Il est, par conséquent, d'un intérêt vital pour toute la population des Etats-Unis que la sainteté des traités internationaux et le respect de la morale internationale soient rétablis.

L'immense majorité des populations de tous les pays du monde a aujourd'hui le désir de vivre en paix. Elle désire la suppression des barrières qui entravent le commerce. Elle désire consacrer son effort à l'industrie, à l'agriculture et aux affaires, afin d'accroître sa richesse en produisant des marchandises génératrices de richesse plutôt que de chercher à produire des avions militaires, des bombes, des mitrailleuses et des canons destinés à la destruction des vies humaines et des biens utiles.

Chez celles d'entre les nations qui semblent accumuler les armements en vue d'éventuelles agressions, ainsi que chez celles qui craignent des actes d'agression dirigés contre elles et contre leur sécurité, un pourcentage très élevé de leur revenu national est consacré directement aux armements. Ce pourcentage va de 30 jusqu'à 50 %.

Le pourcentage que nous y consacrons, nous autres Américains, est beaucoup moins élevé : il est de 11 à 12 %.

Quel bonheur pour nous que les circonstances de l'heure actuelle nous permettent de placer notre argent dans des ponts, des boulevards, des barrages et bien d'autres sortes de travaux utiles, plutôt que dans d'énormes armées permanentes et de vastes stocks de matériel de guerre.

Nous sommes obligés, néanmoins, vous et moi, d'être prévoyants. Actuellement, la paix, la liberté et la sécurité de 90 % de la population du monde entier est mise en péril par les 10 % restants, qui menacent de détruire entièrement l'ordre et le droit internationaux.

Sans aucun doute, les 90 % qui désirent vivre en paix sous le régime du droit et conformément aux principes de morale presque universellement acceptés au cours des siècles, peuvent et doivent trouver le moyen de faire prévaloir leur volonté.

\* \* \*

La situation est assurément de celles qui intéressent le monde entier. Les questions en jeu ne se rapportent pas seulement aux infractions à certaines dispositions spéciales de tel ou tel traité en particulier; il y a des questions de paix et de guerre, de droit international, et, tout particulièrement, de principe d'humanité. Il est vrai qu'elles impliquent des infractions avérées à certains accords, notamment au Covenant de la S. D. N., au pacte Briand-Kellogg et au traité des Neuf Puissances. Mais elles impliquent aussi certains problèmes d'économie mondiale, de sécurité mondiale et d'humanité mondiale.

Il est vrai que la conscience morale du monde doit nécessairement reconnaître l'importance du redressement des injustices et des griefs fondés.

Mais il faut en même temps qu'elle se rende compte de la nécessité essentielle d'honorer la sainteté des traités, de respecter les droits et les libertés d'autrui et de mettre fin aux agressions internationales.

Il semble malheureusement exact qu'une épidémie de mépris du droit est en train de se répandre par le monde.

Quand l'épidémie d'une maladie physique commence à se répandre, la collectivité approuve et applique de son côté la mise en quarantaine des malades, afin de défendre la santé de la collectivité contre l'extension de la maladie.

\* \* \*

Je suis résolu à poursuivre une politique de paix et à prendre toutes les mesures pratiques pour éviter que les Etats-Unis soient entraînés dans une guerre. Il devrait être inconcevable que, dans notre ère moderne et malgré l'expérience du passé, une nation quelconque puisse être assez insensée et assez téméraire pour courir le risque de plonger le monde entier dans la guerre en envahissant et en violant, au mépris de traités solennels, le territoire d'autres nations qui ne leur ont fait aucun mal réel, et qui sont trop faibles pour se défendre suffisamment. Cependant la paix du monde, la prospérité et la sécurité de toutes les nations sont menacées actuellement par là-même.

Aucune nation qui se refuse à faire preuve de tolérance et à respecter les droits d'autrui ne peut rester longtemps forte et garder la confiance et le respect des autres nations.

Aucune nation ne perd jamais sa dignité ni ne déroge en accommodant ses différends ni en faisant preuve d'une grande patience envers d'autres nations et en montrant des égards pour leurs droits.

La guerre est contagieuse, qu'elle soit, ou non, déclarée. Elle peut englober des Etats et des peuples éloignés du théâtre primitif des hostilités. Nous sommes résolus à nous tenir en dehors de la guerre et pourtant nous ne pouvons pas nous assurer contre les effets désastreux de la guerre et le danger d'y être impliqués.

Notus prenons telles mesures qui réduiront au minimum ce dernier risque, mais nous ne pouvons pas être couverts entièrement dans un monde de désordre, où la confiance et la sécurité sont détruits. Si on veut que la civilisation survive, il faut que le Dieu de la Paix soit restauré. Il faut que la confiance internationale brisée soit rétablie.

Et, chose la plus importante de toutes, il faut que la volonté de paix des nations éprises de paix trouve son expression, afin que les nations qui seraient tentées de violer les accords conclus par elles et d'empiéter sur les droits d'autrui s'en abstiennent. Il faut qu'il y ait un effort positif pour sauvegarder la paix.

Les Etats-Unis détestent la guerre. Les Etats-Unis aspirent à la paix. C'est pourquoi les Etats-Unis s'engagent activement dans la recherche de la paix.

# EN MARGE DES DISCOURS DE BERLIN

Par Victor BASCH

La parade de Berlin est terminée. Nos grands journaux d'information ont relaté, avec une complaisance émerveillée, tous les incidents de « l'auguste visite » — pour parler avec le *Petit Parisien* — et en ont décrit, en usant des plus emphatiques hyperboles, le décor « colossal ». Que n'ont-ils imité la discrétion dont a usé la presse italienne et allemande lors des fêtes du couronnement de Londres et des fêtes de l'Exposition de Paris. On dirait vraiment que nos officieux soient préposés à l'exaltation des deux matamores dont le dessein arrêté est la lutte sans merci contre, non seulement Moscou, mais Genève, l'encerclement terrestre de la France et naval de la Grande-Bretagne, et la fascisation de l'Europe, et qui sont prêts à mettre au service de leur volonté la puissance de 115 millions d'hommes, dressés contre le « bolchevisme », le « marxisme » et — cette fois, Hitler et Mussolini l'ont dit en propres termes — les « démocraties ».

Je voudrais, en marge des harangues des dictateurs, faire connaître au lecteur deux documents jetant d'éclatantes lumières sur le bluff italo-allemand.

L'un, déjà ancien et bien oublié, mérite cependant d'être rappelé. Toute l'idéologie fasciste et naziste consiste — n'est-il pas vrai ? — dans l'exécration de la Russie soviétique, de « l'Évangile de destruction » que ses dirigeants « juifs-maçons-bolchevistes » tentent de répandre à travers le monde et qui aboutirait, s'il n'était extirpé des esprits, à la « disparition de l'homme blanc ».

Or, — et, chose étrange, c'est la *Gazette de Cologne* qui, la veille de son départ pour l'Allemagne, a éprouvé le besoin de rafraîchir la mémoire de Mussolini — l'Italie est liée aux « sous-hommes » de Moscou par un traité en bonne et due forme qui, n'ayant pas été dénoncé, est toujours en vigueur. Ledit traité, signé le 2 septembre 1933, par Mussolini en personne et par l'ambassadeur de Russie, M. Potemkine, a pour titre : « *Pacte d'amitié, de non-agression et de neutralité entre l'Italie et la Russie soviétique* ». Il statue dans son article premier que les deux parties « s'obligent à ne procéder, en aucun cas, ni isolément ni en accord avec d'autres États, à une guerre ou à une agression l'une contre l'autre, ni sur terre, ni sur mer, ni dans l'air », et, dans son article 6, que « les hautes parties contractantes s'obligent à soumettre à une procédure d'arbitrage toutes les questions qui, s'élevant entre elles, ne pourraient être résolues par les voies diplomatiques ordinaires. » Et, pour illustrer ce Pacte d'amitié, le *Popolo*

*d'Italia*, organe personnel de Mussolini, publia un article que tout Rome attribua au Duce lui-même. On y lit entre autres cajoleries aux bolcheviks, ceci : « Le traité favorisera la cordialité des relations économiques et politiques entre les deux nations. Par-delà les formules et les protocoles, c'est là l'un de ces événements qui enfantent un nouvel avenir. Les deux grandes révolutions se rencontrent et s'étaient dans le but de se comprendre mutuellement, de collaborer et d'amener à leurs côtés les autres peuples. Les deux nouveaux régimes, placés entre le passé et l'avenir, fixeront probablement les nouveaux buts de l'humanité. »

Enfanter un nouvel avenir... les buts communs des deux révolutions... Mais où diable avons-nous entendu cela ? Mais, parbleu, dans les discours de Berlin et les commentaires dithyrambiques de la presse d'Allemagne et d'Italie. Seulement, en 1933, les deux génératrices d'une ère nouvelle étaient l'Italie et la Russie soviétique, et les deux révolutions-sœurs, la fasciste et la bolcheviste. Qui sait ? Demain, ce sera peut-être la Grande-Bretagne, la seconde mère de « l'avenir ». Les morts vont vite à Rome. Il ne faudrait tout de même pas prendre trop au sérieux les *buffe* du grand Fanfaron.

Tout aussi significatif est mon second document. Le *Neuer Vorwaerts*, publié à Karlsbad, par le parti socialiste allemand émigré, a pu se procurer, bien qu'il fût ultra-secret, le texte du discours prononcé par M. Himmler, chef de la Gestapo, devant le corps d'officiers de la Reichswehr. C'est un morceau de taille qui remplit quatre grandes pages du journal. Je passe sur l'historique de l'organisation des S.S. (*Schutzstaffel*), leur origine, les camps de concentration, l'intrusion de la Gestapo dans l'administration de la justice pénale, la surveillance exercée par les S.S. sur toutes les manifestations spirituelles, l'organisation de la police, divisée en police criminelle et police secrète d'Etat, et j'en viens à l'essentiel.

Il s'agit de la sécurité de l'Allemagne en temps de guerre. Que si éclatait un conflit, il vaudrait pour le Reich, à côté du théâtre de guerre sur terre, sur mer et dans l'air, un quatrième théâtre : à savoir l'Allemagne elle-même, (*sondern wir werden einen vierten Kriegsschauplatz haben : Innerdeutschland*). En effet, en dépit de toutes les épurations, le « bolchevisme international judéo-maçonnique » n'est pas extirpé du sol sacré que foulent les Hitler, les Goering et les Goebbels. Inlassablement, il poursuit son œuvre de sape et de démolition. Et ses coups sont dirigés particulièrement contre le peuple qui l'emporte sur tous les

autres... dont le sang le rend capable d'empêcher les autres peuples « d'avoir de meilleurs soldats, de meilleurs hommes d'Etat, une culture plus haute, des caractères plus nobles. »

Pour rendre inoffensive cette « lie », il ne suffit pas des 80 à 90.000 policiers en uniforme. Il faut une troupe plus jeune, ayant plus d'allant et de cran. Elle sera fournie par les formations de « têtes de mort », actuellement employées à surveiller les camps de concentration et aptes à résister aux « troupes de sabotage et de terrorisme qui, elles aussi, sont jeunes, courageuses et munies des armes les plus modernes ».

Dans ces formations de « têtes de mort », appelées à suppléer les troupes de police, trop âgées et apparemment peu sûres, le chef de la Gestapo ne semble pas avoir non plus une confiance illimitée, quelque soigneusement qu'elles soient sélectionnées. En effet, 1° Aucune formation ne séjournera dans son pays d'origine ; 2° Aucune formation ne séjournera dans un point du territoire plus de trois semaines ; 3° Les formations n'agiront qu'ensemble ; 4° Lorsque appel sera fait à une de ces formations, elle agira *avec la dernière rigueur*.

Bien entendu, les camps de concentration seront, non pas diminués, mais multipliés, et la plus grande partie des fonctionnaires communistes, qui avaient été relâchés ou non encore internés, redeviendront ou deviendront les hôtes des géhennes de Dachau, de Sachsenhausen, de Lichtenburg, de Sachsenburg et des camps à créer.

De la compréhension de « ce théâtre de guerre à l'intérieur », dépend, au sentiment du Führer, l'être ou le non-être de cette Allemagne qui, « sise au cœur de l'Europe, constitue, en réalité, le cœur de l'humanité... »

Je regrette qu'aucun journal ni aucune Revue de langue française n'ait publié la traduction intégrale de ce texte. Il est instructif à beaucoup d'égards. Je ne veux en retenir que ceci. Le Führer est peu sûr de l'Allemagne qu'en cas de guerre laisserait derrière elle l'armée. Quelque intoxiquée que soit une partie considérable de la population, et quelque barbare la terreur que fasse régner sur l'Allemagne cette « culture » que, en collaboration avec le maître de Rome, le Führer voudrait généreusement octroyer à l'Europe, il demeure une « lie », que, de l'aveu même du chef de la Gestapo, le nazisme a été impuissant à réduire et que les dirigeants du Reich ne laissent pas de redouter. En tout cas, lorsque Mussolini et Hitler parlent de 115 millions d'hommes dressés, d'un seul élan, contre le bolchevisme, le marxisme et la démocratie, ils exagèrent. On aime à croire, pour le respect de la vérité, que Mussolini ne compte pas parmi eux les régiments de légionnaires qui, en Espagne, ont refusé de porter les armes contre leurs frères, ni Hitler, ces admirables « fonctionnaires » et affiliés socialistes, communistes et pacifistes qui maintiennent intact en eux et autour d'eux l'inextinguible amour de la liberté.

Victor BASCH.

(L'Œuvre, 2 octobre 1937.)

## CONTRE LES MASSACRES DE CHINE

*La Ligue des Droits de l'Homme réclame le boycottage de l'agresseur et le ravitaillement de la nation envahie.*

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme élève sa protestation contre les atrocités japonaises en Chine, et particulièrement contre le massacre systématique des populations par le bombardement des villes ouvertes.

La Ligue des Droits de l'Homme s'associe à l'indignation ressentie à travers le monde civilisé, et qui trouve son expression dans la motion votée par la Société des Nations.

Mais il ne suffit pas de déclarer « qu'il n'y a pas d'excuse pour de tels actes » et de les condamner solennellement. Pour obtenir que « de tels actes » cessent en Chine, pour empêcher qu'ils ne se répètent ailleurs, il faut que les nations attachées au respect de la vie humaine sortent enfin de la passivité dont elles ont fait leur règle depuis le début de la guerre d'Espagne, prélude et présage de la guerre de Chine.

Il est bien, comme on se propose de le faire à Genève, d'offrir aux victimes des bombardements japonais une assistance financière et technique. Il est mieux de priver l'agresseur des moyens de bombarder et de massacrer en se refusant à lui fournir le combustible, charbon ou pétrole, indispensable aux opérations maritimes ou aériennes.

La Ligue des Droits de l'Homme demande à la Société des Nations, aux gouvernements pacifiques et aux groupements de travailleurs de paralyser toute agression étrangère, où qu'elle se fasse, par le boycottage des Etats agresseurs et le ravitaillement des nations envahies.

(29 septembre 1937.)

# ESPAGNE

I

## Le retrait des volontaires

Par L. de BROUCKERE

*Sénateur de Belgique*

*Président de l'Internationale Socialiste*

Donc, Hitler et Mussolini se sont rencontrés. Ce n'a pas été sans peine! De Rome et de Berlin, jusqu'à Munich, il a fallu garder les voies comme on garde les communications d'une armée en territoire ennemi. Rien ne montre mieux que nazisme et fascisme sont en somme des formes de la guerre qui pèse déjà, et lourdement, sur l'Allemagne et l'Italie.

Ainsi, les précautions mêmes dont on a entouré l'entrevue des deux dictateurs ont brillamment illustré l'une des causes essentielles de leur faiblesse : dans toute guerre qu'ils déclencheraient, ils auraient leur propre peuple comme ennemi potentiel. Certes, dans leur majorité, ces peuples les acclament, leur obéissent, les admirent peut-être. Mais Italiens et Allemands ne voient dans leur Führer ou dans leur Duce que des maîtres dont ils subissent la force et suivent la puissance, et qu'ils abandonneraient, qu'ils renverseraient, qu'ils piétineraient le jour où cette force viendrait à faiblir, où le chef cesserait de paraître terrible, où il n'inspirerait plus la peur, ni le désir de suivre sa fortune vacillante. Il est difficile de maîtriser une révolte à l'arrière! Jaurès nous avait déjà averti, en des phrases prophétiques, de ce qui attend Attila, dès que son cheval bronchera.

On ne nous dit pas encore de quoi les deux maîtres du monde totalitaire se sont entretenus, ni s'ils ont parlé de l'Autriche comme on l'avait annoncé. Je serais bien surpris s'ils en avaient traité longuement, et plus surpris encore s'ils n'y avaient pas continuellement pensé.

Car ils auront beau proclamer à tous les échos leur accord indestructible, la question d'Autriche les mettra toujours aux prises, comme d'ailleurs presque toutes les questions qui se posent en Europe centrale. Les ambitions de l'Italie fasciste s'opposent bien plus radicalement à celles de l'Allemagne nazie que ne faisaient en 1914 les aspirations des deux pays; et cela pour ces deux raisons très simples : que les ambitions ont démesurément grandi, et qu'elles ont chez les deux dictateurs les mêmes objectifs principaux.

Hitler et Mussolini attaquent ensemble l'Espagne, troublent la paix en Méditerranée, bravent la loi internationale, mettent partout la crainte et la confusion. S'ils le peuvent — impunément jusqu'ici — ce n'est pas à raison de leur puissance, mais de l'extraordinaire pusillanimité des Etats pacifiques. Ils n'ont ni la force que donne un appui populaire fidèle, ni celle que l'on peut tirer d'une alliance solide. Ils n'ont que l'effronterie. Ils respecteraient la paix si on leur parlait avec la fermeté désirable. Mais si l'on tarde à s'y décider, il pourrait, hélas! bien se faire que le désordre qu'on aura laissé créer soit devenu irréparable et que la guerre ne puisse plus être évitée.

Après Nyon, j'ai bien cru que le jour de la décision virile — de celle qui sauverait la paix — approchait.

Mais j'en suis moins persuadé aujourd'hui. Et la façon dont on paraît vouloir traiter le problème dit des volontaires n'est pas faite pour m'encourager.

On sait dans quels termes le problème se pose. De véritables armées étrangères, allemandes et surtout italiennes, se battent dans les rangs de Franco. Elles constituent d'ailleurs le plus clair de ses troupes. Ces armées sont là avec la connivence des gouvernements de Rome et de Berlin. Elles combattent le gouvernement régulier d'Espagne, le seul que puisse connaître le droit international. L'Espagne républicaine se trouve donc incontestablement victime d'une agression extérieure. Tous les Etats membres de la Société des Nations ont le devoir statutaire strict, formel, de maintenir contre cette agression non seulement l'intégrité territoriale, mais l'indépendance politique présente de l'Espagne.

C'est bien clair! L'une des mesures à prendre pour tenir cet engagement est évidemment de provoquer le retrait de ces armées étrangères. La France et la Grande-Bretagne l'ont demandé à diverses reprises, mais si faiblement qu'on les a à peine entendues. Elles ont d'ailleurs essayé de

faciliter les choses aux dictateurs en réclamant du même coup le retrait des volontaires étrangers au service de la République dont la présence ne contredit pourtant à aucun principe de droit international. Le gouvernement espagnol, dans un esprit de conciliation auquel il faut rendre hommage, a accepté ce retrait général, demandant seulement qu'il s'étende aux soldats de la légion étrangère de Franco et aux Maures, qui sont des étrangers, originaires très souvent du Maroc français et qui ont d'ailleurs été recrutés malgré l'opposition formelle du sultan dont ils sont les sujets.

Il ne semble pas que l'on ait jamais pris en considération sérieuse ces revendications pourtant si justes. Mais on a d'autre part eu, l'autre jour, l'impression très nette que la France allait — enfin! — insister avec quelque énergie pour l'exécution intégrale de la demande principale, et qu'Italiens, Allemands, volontaires républicains allaient bientôt quitter le pays.

Hélas! qu'est devenu après quelques jours de négociations la ferme résolution annoncée? On ne parle plus maintenant que d'un retrait « sur une base égalitaire », ce qui doit vouloir dire ou bien qu'on retirera de part et d'autre un même nombre de soldats, ou qu'on en laissera le même nombre dans les armées opposées.

Or, dans la seconde hypothèse, comment saura-t-on que les nombres de ceux qui demeurent

sont égaux? S'il fallait entrer ici dans le détail technique, on démontrerait aisément qu'il est relativement facile de constater s'il est demeuré de part ou d'autre un nombre important d'étrangers, mais qu'il est d'autre part impossible de fournir la preuve que le nombre des demeurants à une valeur donnée, même grossièrement évaluée, et qu'il est par exemple de cinquante mille, plutôt que de cent mille ou de vingt mille!

Quant au retrait de nombres égaux pour chaque parti, il est certes assez facile de compter les départs, mais ne voit-on pas que cette égalité de traitement créerait en fait une inégalité cynique? Supposons qu'il y ait chez les républicains dix à quinze mille volontaires, et chez les franquistes de cent à cent cinquante mille soldats étrangers. Si l'on retire quinze mille hommes de part et d'autre, il faudra donc que tous ceux qui se battent pour les républicains, même les techniciens les plus précieux, s'en aillent, et Franco pourra se contenter de renvoyer chez eux quinze mille inaptes qui traînent à l'arrière de ses lignes!

On s'étonne parfois que de telles pauvretés puissent retenir l'attention sérieuse d'hommes par ailleurs intelligents. Mais on s'égare presque fatalement ainsi quand on va les yeux fermés, par crainte de voir les dures réalités!

Louis de BROUCKERE.

(*Le Peuple de Bruxelles*, 2 octobre 1937.)

## II

# Dix jours en Espagne républicaine

Par Madeleine BRAUN

Secrétaire du Comité de Coordination

J'ai été chargée de constituer et de conduire en Espagne la délégation du Comité International de Coordination et d'Information pour l'Aide à l'Espagne Républicaine. Délégation combien diverse et peu homogène, puisque nous étions 12 délégués représentant 11 pays différents, et que toutes les tendances politiques et religieuses voisinaient : pour ne citer qu'un exemple l'Angleterre était représentée par un pasteur et la France par le Professeur Henri Wallon, Jean Zyromski et moi-même.

L'unanimité au sein de notre délégation s'est faite très spontanément sur tous les grands problèmes relatifs à la guerre d'Espagne. Les divergences ne sont plus possibles, ne se comprennent pas sur le sol même de ce pays en lutte, au milieu de ces Espagnols ardents et calmes ; unanimité dans la constatation de cette inébranlable certitu-

de de la victoire finale — cette certitude d'ailleurs nous l'avons tous ressentie également. Les Espagnols lutteront tant qu'il le faudra ; ils se feront tuer aussi nombreux qu'il sera nécessaire, mais ils seront vainqueurs. Et ce sentiment, on le trouve exprimé dans le regard des miliciens, dans le courage tranquille des femmes qui supportent toutes les privations sans murmurer, dans les petits poings levés des enfants qui vous accompagnent de cet amical « salud ! » qui est maintenant devenu le bonjour fraternel de tous ces compagnons de lutte dans les tranchées ou à l'arrière.

Unanimité dans notre admiration sans bornes pour tout ce peuple levé pour la défense de sa liberté, pour cette jeune armée populaire, pour ces brigades internationales qui demeureront l'événement historique le plus héroïque de notre époque. Unanimité dans notre reconnaissance pour l'ac-

cueil exceptionnel qui nous a été réservé en Espagne et en Catalogne et qui s'est manifesté à tous les échelons. Cordialité, hospitalité fraternelle, privations supportées pour nous mieux traiter. A notre arrivée à Valence la chambre qui m'était réservée à l'hôtel Victoria disparaissait sous les fleurs rouges offertes par le ministère des Affaires étrangères. En pleine guerre, recevoir ainsi la représentante d'un pays dont les chefs — c'est le moins qu'on puisse dire — n'ont pas fait tout leur devoir, cela a quelque chose d'extrêmement élogieux et d'infinitement touchant.

\* \* \*

A notre descente d'avion à Valence, nous nous sommes trouvés plongés subitement dans une atmosphère de guerre. Aéroport camouflé ; miliciens bronzés au garde à vous ; autos officielles arrivant en trombe ; formalités de douane longues et sérieuses. Puis nous avons traversé les faubourgs de Valence dans le grand autocar bleu qui nous a accompagnés partout, à Madrid et à Albacète, conduit par deux chauffeurs colosses qui se relayaient. Soleil de plomb qui éclairait joyeusement les affiches qui, depuis 15 mois, se renouvellent sur les murs de la ville, et qui appellent la population à la lutte, au calme, à la victoire, à la réalisation de progrès culturels, avec des formules lapidaires : « La Republica crea, el fascismo destruye », « Créer du pain c'est gagner une bataille », etc... Partout de grands calicots soulignent les sièges des organisations, des partis ; des drapeaux flottent aux fenêtres ; des inscriptions couvrent les murs. Une impression de vie intense, mais de vie laborieuse, calme et disciplinée. Une vision extraordinaire nous a été donnée par le spectacle de la plage de Valence : beaucoup de baigneurs, des femmes jeunes et jolies, et puis tout à coup un enfant auquel il manque une jambe, un jeune garçon qui n'a qu'un bras, une femme en maillot qui parle à un milicien en armes.

Mais partout on sent cette unité, ce bloc, que forment le front et l'arrière, La sentinelle qui nous saluait lorsque nous arrivions chez Azafia ou chez le général Miaja nous saluait avec un air de connivence qui disait : « Merci, je sais pourquoi vous êtes là ; vous êtes des amis ». Et on se rend compte à quel point, la solidité du front exigeant un arrière sain et uni, les fascistes ont le désir de gangréner ce bloc en faisant tous les efforts possibles pour désagréger l'arrière, pour le démoraliser ; peine perdue d'ailleurs. La volonté énergique du gouvernement de briser l'activité de la 5<sup>e</sup> colonne se répercute dans les masses avec autant d'intensité.

La personnalité des chefs, tant civils que militaires, est très frappante par son attitude calme, décidée, froidement résolue à tout mettre en œuvre pour une victoire qui ne sera due qu'à la vitalité et au courage de l'Espagne elle-même.

Le président Azafia, après nous avoir remerciés, nous parla ainsi : « Dites là-bas, dans les différents pays où vous retournerez, que nous luttons pour notre indépendance, pour la paix et

pour la liberté de l'individu. Si le Front Populaire espagnol était battu, c'en serait bientôt fait de la liberté dans le monde entier ». Le mépris qui perçait dans les phrases courtoises et cordiales du président de la République espagnole pour les démocraties qui ont laissé se perpétrer ce crime était la condamnation la plus nette de cette politique dite de non-intervention qui accumule les morts dans la péninsule ibérique.

Le général Miaja, lui, nous prévint qu'il parlait en soldat et non en diplomate, et il souligna que le temps des discours était révolu. « Ce sont les actes qui comptent. L'Espagne républicaine vaincra, mais vaincra plus vite et avec des pertes moins cruelles, si elle a assez d'avions et assez de canons. »

Chez le président Negrin, qui nous a reçus, entouré de tous les membres du gouvernement et nous a salués de quelques phrases intelligentes, robustes et fines, dans un français impeccable, nous avons pu parler avec les différents ministres présents, et nous avons senti à quel point la collaboration est fraternelle au sein du gouvernement, entre castillans, basques, catalans, catholiques, républicains, socialistes et communistes.

Alvarez del Vayo, qui nous a reçus en ami, puisqu'un certain nombre d'entre nous le connaissaient déjà, nous a décrit l'incroyable héroïsme de la population de Madrid, la lutte qui avait dû se faire entre des hommes sans armes et une armée moderne éduquée, ravitaillée, lutte qui se continue avec un rapport de forces défavorable pour les républicains, puisqu'il est, pour l'aviation par exemple, de 3 à 10. Le matériel arrive régulièrement et massivement chez les rebelles et la seule frontière des Pyrénées est encore fermée. Del Vayo souligna que la non-reconnaissance des droits de belligérant à Franco était due surtout aux petites démocraties, plus énergiques que les grandes ; il proclama sa certitude de la victoire finale, et son espoir dans la réalisation prochaine du retrait total des volontaires.

\* \* \*

A Barcelone, nous avons senti chez le président Companys cette volonté de collaborer avec Valence. Le président nous rappela le rôle décisif joué par la Catalogne aux premiers moments de la rébellion, et la lourde tâche qui lui incombe maintenant pour la réception de l'énorme affluence de réfugiés qui ont trouvé asile chez elle. Ceux de nos camarades qui avaient antérieurement visité Barcelone, ont pu constater l'amélioration frappante qui s'y est produite dans le sens de l'ordre, du travail calme et de la vie disciplinée. Une police discrète assure la tranquillité, une armée régulière assure la défense.

L'éclosion de cette armée populaire est la réalisation la plus étonnante de cette année de lutte en Espagne républicaine.

500.000 hommes en forment actuellement l'effectif. Mais 500.000 hommes attendent pour s'y incorporer, l'armement, l'équipement, le matériel

nécessaires. La discipline est forte, sévère, mais acceptée volontairement avec un tel enthousiasme qu'il s'est créé entre les officiers et les soldats un sentiment de fraternité affectueuse, d'admiration réciproque. C'en est fini de l'ancien esprit de caste et de hiérarchie des armées, ainsi qu'elles existent dans nos pays. Là, c'est du sol même de l'Espagne ouvrière et paysanne qu'elle a surgi. Ce sont les nouvelles écoles militaires qui ont produit ces officiers jeunes, réfléchis et ardents. Armée qui a la confiance du peuple puisqu'elle est issue de lui, tant par ses effectifs que par ses cadres.

Le colonel « Campesino », le fameux chef des troupes de choc de réserve qui nous a fait passer en revue son bataillon, en présence du général Miaja, était un petit fonctionnaire du ministère de l'Agriculture ; Anton, le magnifique, l'énergique, commissaire politique, le tout jeune inspecteur des fronts du Centre, était cheminot avant le 18 juillet 1936.

Et quel accueil le peuple de Madrid fait à ses chefs militaires ! Nous nous en sommes rendu compte à cet inoubliable meeting de Madrid où le général Miaja et le lieutenant-colonel Ortega, paraissant au balcon du cinéma où se tenait le meeting, ont eu une formidable ovation.

\*\*

Dans ce Madrid martyre, dont les blessures sont si béantes, lorsqu'on monte au sommet du gratte-ciel de la Telefonica, où le bombardement par artillerie ne cesse presque pas, nous avons compris pourquoi l'évacuation n'était pas consentie par les femmes madrillènes. Madrid, ce n'est plus une ville, c'est une personne aimée, c'est un symbole. On accepte les privations, on fait la queue des heures pour obtenir des rations trop maigres, on ne s'occupe pas des bombardements. On vit normalement, tranquillement. Pourquoi quitter une ville quand le mari, le père ou le fils sont à 3 kilomètres sur le front ? Ce front de la Cité Universitaire, où se sont déroulés tant de combats meurtriers, nous l'avons visité. Nous avons admiré la technique très poussée de la défense antiaérienne, qui fait que depuis quelques mois les avions rebelles ne se hasardent plus sur Madrid ; l'organisation des fortifications qui rappelaient à nos camarades anciens combattants les meilleures défenses de Verdun ; la bonne marche des services du ravitaillement qui vont être encore améliorés par le rétablissement des relations ferroviaires entre Madrid et Valence. Et les soldats ! Ce sont eux qui ont aidé à la réalisation de ce miracle : une armée qui n'a pas un an et qui est cependant réellement une armée parfaitement éduquée et disciplinée. Quelle volonté dans ces jeunes fronts, dans ces yeux noirs et quel courage ! L'ennemi est à 17 mètres des lignes où nous étions, et les coups de feu crépitaient sans arrêt. La double chaîne de miliciens sur et sous terre assurent le guet ; la vie s'est organisée dans les tranchées : quelques fauteuils un peu démolis, parfois un morceau de tapis et des gravures, des photos. Un journal mural ; des concours, une école d'illettrés s'est ouverte dans les tranchées et les officiers montrent

avec orgueil les premières lettres écrites par d'anciens analphabètes. Les commissaires politiques assument un grand rôle. Nous en avons rencontré un certain nombre. Tous donnent l'impression d'être des êtres d'élite, simples, intelligents, compréhensifs, courageux, sans aucune espèce de fanfaronnade. Ce sont eux qui assurent l'unité, la discipline dans l'armée, afin de dégager de ce souci les officiers qui peuvent alors « ne faire que la guerre ».

A Albacète, nous avons tous ressenti une des impressions les plus fortes et les plus émouvantes de notre voyage. Ce sont les Brigades Internationales qui nous l'ont donnée. Tous ces « chevaliers » d'autrefois, venus des quatre coins du monde pour sauver la liberté et le progrès, ont fait don de leur vie pour leur idéal. Ils sont là, héros anonymes, promoteurs de cette armée populaire qui existe maintenant grâce à eux, barrage formidable contre le fascisme, symbole vivant du rayonnement de l'internationalisme. On ne dira jamais assez, on n'écrira jamais assez sur cette pleiade de héros, dont la levée en masse, volontaire et spontanée, est un des gages les plus sûrs du triomphe de notre idéal social de demain, une des pages les plus héroïques de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle.

La petite ville d'Albacète est devenue le berceau des Brigades Internationales. Ambulances, hôpitaux, état-major, services de ravitaillement, camps de repos, de sport, sont organisés dans la ville et ses faubourgs et en ont fait un centre grouillant de vie et de mouvement.

Nous avons visité à Mahora un centre de rééducation professionnelle, où les blessés retrouvent la santé, où ils apprennent, si leurs blessures leur rendent impossible leur ancien métier, de nouvelles perspectives de travail ; le journal mural organise des concours littéraires. Lorsque nous y étions, une grande compétition y était ouverte pour la meilleure « Histoire des Brigades Internationales ».

\*\*

Nous avons visité aussi, sous la conduite de notre camarade Maurice Lampe, commissaire politique à l'état-major d'Albacète, un camp de réadaptation, où nous avons fait un meeting en plein air. Là sont soignés ceux qui sont épuisés par quelques mois de front, en attendant leur nouveau départ. Et sur leur demande seulement, après avoir repris les forces nécessaires, de grands camions ramènent ces héroïques combattants au front.

Quelle différence il y a entre ces volontaires de la liberté et les soi-disant « volontaires » de Franco. Nous avons pu — grâce à la grande complaisance du gouvernement espagnol — interroger les prisonniers italiens qui se trouvent au pénitencier Saint-Michel à Valence. Dans cette prison et même dans la grande cour de la prison, les prisonniers se promènent, jouent de la guitare, écoutent la T.S.F., lisent. Ils ont trouvé enfin la tranquillité. Certains d'entre eux croyaient aller comme colons en Abyssinie, comme ils en avaient fait la demande, et se sont vus débarqués en Espagne et

« obligés de se battre volontairement ». D'autres, sans travail, ont accepté les 24 liras plus 5 pesetas par jour qui leur étaient promis pour partir en Espagne. Tous sont d'accord sur ce point : c'est dans des bureaux officiels, contrôlés par le gouvernement italien que se recrutent les volontaires. Non-intervention !

Beaucoup nous ont dit que s'ils étaient libérés, ils ne voudraient à aucun prix retourner se battre contre les républicains. Certains n'osaient pas trop parler, car il y a des mouchards parmi eux, et leurs familles restées en Italie pourraient en souffrir, mais leurs yeux et leur sourire parlaient pour eux. Personne ne se plaint du traitement, ni de la nourriture. Et cependant les vivres sont rares pour la population civile, et la prison a dû s'équiper avec des moyens de fortune pour accueillir les 1.200 prisonniers qui y vivent. Mais les réalisations rapides ne font pas peur aux Espagnols qui ont su en 15 mois, en pleine guerre civile, faire surgir une nouvelle édification sociale et culturelle.

\* \* \*

Organisations de prévoyance sociale, fondation d'hospices, captage de l'eau, grave problème en Espagne ; construction de canalisations et conduites d'eau ; douches et bains, même au front ; lutte contre l'ivrognerie et la prostitution, toutes deux apparemment disparues ; ouverture d'écoles pour illettrés, de centres médicaux ; perfectionnement de l'agriculture ; organisation de l'économie industrielle, industries de guerre, sauvegarde du patrimoine artistique.

Effort considérable pour les colonies d'enfants ; celle de Bellus, l'une des plus grandes (elle contient 425 enfants) a son théâtre où les enfants ont donné une représentation en notre honneur.

A Barcelone, l'ancienne résidence d'Alphonse XIII abrite des petits réfugiés de Madrid, qui reprennent peu à peu leur équilibre et leur santé. Au début ces pauvres petits, encore sous la frayeur des bombardements et des scènes affreuses auxquelles ils ont assisté, criaient la nuit, se cachaient. Maintenant, grâce à des dévoués pédagogues bénévoles et à l'aide de la Généralité de Catalogne, ils vivent heureux, bien nourris, calmes dans de magnifiques maisons, propriétés de banquiers ou d'industriels fascistes qui ont fui dès le début de la rébellion. Les splendeurs de ces demeures sont conservées sous la garde des enfants : bibliothèques, instruments de musique précieux ; la collaboration est établie entre les adultes et les petits qui comprennent qu'ils sont personnellement intéressés à la préservation de ces trésors, et qui sont fiers d'avoir aussi leur rôle à jouer dans cette guerre dont ils ont parfaitement saisi le sens et la portée.

A Masa Rochos, près de Valence, sous la conduite de Passionaria et de la femme du ministre de l'Instruction Publique, nous avons visité la maison d'enfants, organisée par le Comité des Femmes antifascistes.

Là, un jardin merveilleux, des fleurs de toutes couleurs, une magnifique vue sur la campagne,

une piscine si grande que les enfants peuvent s'y promener en canot, un coin de jardin spécialement cultivé par les enfants qui soignent amoureusement leurs plantations. Passionaria, qui venait enfin, après une tournée d'un mois sur tous les fronts, retrouver « ses » enfants fut entourée, embrassée, accueillie avec des cris de joie par ces 70 enfants de miliciens avec lesquels elle chanta de vieux chants régionaux espagnols. Les enfants dansèrent pour nous des danses populaires. Passionaria frappait dans ses mains, les entraînant, et l'on entendait son beau rire grave, et on la regardait sans pouvoir détacher les yeux de cette femme de qui émane un charme si profond, et qui personnifie à la fois toute la lutte d'un peuple et toute la tendresse d'une femme.

Elle avait amené ce jour-là un nouveau pensionnaire, un petit garçon aux yeux noirs tristes dont la mère avait été tuée à Malaga et le père était disparu. Petit à petit l'enfant qui restait à l'écart, gentiment appelé par les autres, s'est mêlé à leurs jeux et quand nous avons quitté à regret cette maison où s'élabore l'avenir de l'Espagne, une ombre de sourire paraissait sur la petite figure contractée.

\* \* \*

...Où s'élabore l'avenir de l'Espagne : c'est l'impression très profonde que l'on rapporte de la visite de ces homes d'enfants où une éducation toute moderne leur est donnée, où l'on sent une vitalité telle qu'il est hors de doute que l'Espagne délivrée fera faire un grand bond en avant à la civilisation.

Une sève nouvelle s'est introduite dans ce corps qui s'émancipe si rapidement, qu'en quittant l'Espagne, on a l'impression de retrouver une culture ossifiée dans nos pays démocratiques d'Europe.

Dès maintenant l'Espagne se place à l'avant-garde de la culture progressive. En pleine lutte, alors qu'elle se défend et qu'elle meurt un peu, elle édifie, elle crée.

...L'Espagne délivrée fera faire un bond en avant à la civilisation.

Il tient à nous qu'elle soit délivrée plus vite, qu'elle le soit sans attendre le moment où elle serait épuisée, appauvrie, de ses richesses humaines et matérielles. Ce n'est pas une question de générosité de la part des démocraties, c'est une question d'intelligence, de justice et de loyauté.

Nous avons trahi la confiance du Front Populaire espagnol, nous avons violé le droit international, dans un désir et un espoir d'apaisement.

Puisque nous nous sommes trompés, puisque le fascisme international a saboté cette tentative, libérons l'Espagne de ce dernier vestige de la non-intervention : ouvrons la frontière des Pyrénées. Permettons à un pays libre de se procurer ce qui est nécessaire à sa défense.

Délions-lui les mains. Mais n'attendons pas qu'il soit trop tard ; ne continuons pas à nous rendre complices d'un assassinat, où le sang répandu pourrait bien retomber sur nos têtes.

Madeleine BRAUN.

## LE RAPATRIEMENT DES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS

*Dès la publication de la circulaire gouvernementale sur le rapatriement des réfugiés espagnols, la Ligue a saisi ses Fédérations et ses Sections les plus directement intéressées.*

*A l'annonce des premiers refoulements et en l'absence du ministre de l'Intérieur, elle s'est mise en relation avec les services du ministère afin d'obtenir que les mesures envisagées soient tout au moins appliquées avec discernement et, si possible, modifiées.*

*Ces interventions ont été résumées dans la lettre au ministre qu'on trouvera ci-dessous.*

### I

#### Aux Fédérations

2 octobre 1937.

Mon cher Président,

Le Bureau de la Ligue, profondément ému par la décision récente qui ordonne le rapatriement de certaines catégories de réfugiés espagnols, vient vous demander un concours immédiat pour empêcher, dans toute la mesure du possible, des mesures injustes et inhumaines de refoulement.

Le Bureau de la Ligue comprend qu'il soit impossible à la France de supporter, seule entre les nations, la lourde charge de l'entretien des réfugiés politiques, mais il s'inquiète :

1° De la distinction établie, d'une part, entre les riches, qui pourront rester sur notre territoire, et les pauvres, qui doivent être refoulés ; d'autre part, entre les Espagnols traqués par les fascistes, qui ont cherché en France un refuge depuis la fin de juillet 1936, et qui seront frappés, et ceux qui ont quitté l'Espagne avant cette date pour échapper à l'application des lois républicaines, et qui seront conservés ;

2° Des refoulements injustifiés, qui atteindraient ceux des Républicains espagnols qui ont trouvé en France les moyens de vivre, soit de leur travail, soit par l'appui de leurs amis politiques ;

3° Des dispositions pratiques qui obligeraient des femmes, des enfants ou des vieillards à quitter précipitamment le sol français.

En conséquence, le Bureau de la Ligue vous demande de vouloir bien lui faire connaître les mesures qu'il vous paraît indispensable de réclamer du gouvernement, et de lui signaler les cas particuliers qui appellent des interventions urgentes. Etant donné la précipitation que l'administration apporte à l'application de la décision gouvernementale, nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nous répondre de toute urgence.

### II

#### Au ministre de l'Intérieur

11 octobre 1937.

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

La Ligue des Droits de l'Homme tout entière a été profondément émue par les mesures prises à l'égard des réfugiés espagnols en France.

La première annonce des décisions gouvernementales présentait ces mesures comme un refoulement massif qui n'eût pas manqué de choquer ceux des Français qui croient encore au droit d'asile. Une rectification opportune a indiqué qu'il s'agissait d'un rapatriement accepté par le gouvernement républicain d'Espagne. Il n'en reste pas moins que le principe de la discrimination entre les réfugiés rapatriés et les réfugiés admis à prolonger leur séjour en France a soulevé et soulève de légitimes appréhensions. Le Gouvernement, en effet, a décidé le rapatriement de ceux des réfugiés espagnols, sans distinction d'âge ou de sexe, qui sont à la charge de l'Etat ou des collectivités publiques. La Ligue des Droits de l'Homme n'ignore pas que l'asile offert aux Espagnols réfugiés impose à la France, seule entre les nations, une charge très lourde. Elle comprend que le gouvernement se préoccupe de l'alléger. Elle comprendrait qu'il s'adressât à d'autres gouvernements et à la Société des Nations pour leur demander leur concours financier. Ce qui la choque, c'est qu'en fait le droit d'asile, en ce qui concerne les Espagnols, ne jouera plus qu'au bénéfice des riches, qui se trouvent par surcroît être pour la plupart les adversaires du gouvernement républicain d'Espagne.

Cette considération de fait soulève parmi les démocrates français une action d'autant plus vive qu'ils se souviennent de la froide rigueur — pour ne pas dire plus — que le ministère des Affaires Etrangères et ses agents n'ont cessé, depuis le début de la guerre civile, de manifester à l'encontre de la République et des républicains d'Espagne. La Ligue des Droits de l'Homme ne doute pas de la sympathie du gouvernement de Front populaire pour la démocratie espagnole. Mais elle craint que le rapatriement massif des républicains ne puisse être interprété comme une manifestation de partialité en faveur du fascisme espagnol dont les partisans vont continuer à vivre librement sur notre territoire. C'est pourquoi elle vous demande, Monsieur le Ministre et cher Collègue, de vouloir bien examiner la possibilité d'organiser le rapatriement suivant d'autres principes.

Elle vous propose de décider :

1° Que les Espagnols valides, de 18 à 45 ans, à quelque parti qu'ils appartiennent et quelle que soit leur condition de fortune, seront rapatriés pour servir, à leur choix, dans l'armée de leur parti ;

2° Que les femmes, les enfants, les vieillards et les malades seront autorisés à demeurer en France, à l'abri des bombardements et de la disette qui les attendent en Espagne ;

3° Que, pour subvenir aux frais d'hospitalisation de cette seconde catégorie de réfugiés, l'Etat organisera, avec le concours des collectivités publiques et des œuvres privées de secours aux réfu-

giés, un comité chargé de recueillir et de distribuer les fonds nécessaires.

Confiante en votre générosité républicaine, la Ligue des Droits de l'Homme ne doute pas que vous n'apportiez à l'examen de ces propositions l'esprit le plus bienveillant et le plus humain. Quelle que soit la décision que vous prenez, elle vous demande, au surplus, de veiller strictement à l'exacte observation de vos ordres.

Il arrive trop souvent, en effet, que des fonctionnaires trop zélés obligent à partir des Espagnols qui, ayant trouvé en France les moyens de vivre de leur travail ou l'hospitalité de Français généreux, devraient être exclus du rapatriement.

Il arrive que les départs précipités contraignent au voyage le plus pénible des femmes, des enfants, des vieillards et des malades. Nos Sections et nos Fédérations en saisissent les autorités locales. Nous ne manquons pas nous-mêmes de vous saisir de ces cas déplorables quand ils parviennent à notre connaissance. Mais vous estimerez avec nous que des instructions catégoriques aux fonctionnaires de vos services éviteront d'ajouter à la rigueur du renvoi la cruauté de l'acheminement sans ménagements et sans pitié.

*Pour le Président :*

*Le Secrétaire général : Emile KAHN.*

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### NOS INTERVENTIONS

#### Messali Hadj obtient le régime politique

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Nous avons l'honneur d'attirer votre haute attention sur la situation suivante :

Sur instruction du Parquet d'Alger, M. Messali Hadj Mohamed, Président de l'ancienne association « l'Etoile nord-africaine » poursuivi pour reconstitution de ligue dissoute, provocation des indigènes au désordre et manifestation contre la souveraineté française en Algérie, a été arrêté le 27 août dernier. Placé sous mandat de dépôt, il a été écroué à la prison de Barberousse et mis au régime de droit commun.

La Ligue des Droits de l'Homme ne préjuge pas du fond de l'affaire. Mais, sans se prononcer aucunement sur les actes de M. Messali, il lui apparaît que, l'inculpation dont il fait l'objet étant d'ordre politique, l'intéressé devrait bénéficier du régime spécialement prévu pour les inculpés de cette catégorie. Nous n'ignorons pas que cette opinion est partagée par les autorités judiciaires, et notamment par le Parquet général d'Alger.

Dans ces conditions, la Ligue des Droits de l'Homme vous demande de vouloir bien inviter M. le Gouverneur général à décider la mise au régime politique de M. Messali.

*Messali Hadj a été mis au régime politique le 6 octobre.*

(4 octobre 1937)

#### Ligue tchécoslovaque

La Section de Brunn de la Ligue tchécoslovaque des Droits de l'Homme vient de publier un rapport sur son activité, au cours des années 1933 à 1937. En dehors de son travail régulier, c'est-à-dire de son activité juridique, la section de Brunn a réussi à créer pour les réfugiés allemands un home où quarante à cinquante émigrés sont logés et nourris, et où une cinquantaine d'autres, logés au dehors par les soins de la Ligue, viennent prendre leurs repas. Les dépenses de nourriture se montent à 2,60 couronnes tchèques par jour et par personne (la couronne tchèque correspond actuellement à peu près au franc français). Il faut y ajouter 80 à 120 couronnes par mois pour ceux qui sont logés à l'extérieur. Ce prix modeste s'explique — en dehors du fait que la vie est très bon marché en Tchécoslovaquie — par le fait que les dépenses d'administration sont nulles, tout le travail étant fait gratuitement par les liguesurs.

Au total, la section de Brunn de la Ligue tchécoslovaque a recueilli et dépensé depuis l'avènement de Hitler, en faveur de ses victimes réfugiées en Tchécoslovaquie, 336.000 couronnes tchèques.

(6 octobre 1937)

#### Les élections législatives au Liban

A Monsieur le Ministre des Affaires étrangères,

Des renseignements qui nous parviennent de Beyrouth nous font craindre que la liberté et la sincérité des élections législatives qui doivent avoir lieu le 24 octobre prochain ne soient pas assurées.

Dans un pays jeune, nouvellement venu à la vie politique, la pression ou la fraude sont plus à redouter que dans de vieux pays démocratiques et des précautions particulières s'imposent pour que les résultats du scrutin ne risquent pas d'être faussés.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir prescrire toutes mesures utiles pour que la consultation électorale se déroule normalement. Il nous paraît indispensable notamment que la liberté des réunions soit assurée en présence de fonctionnaires français, que tous les partis intéressés soient représentés dans les bureaux de vote et surtout que les élections aient lieu en une seule journée afin d'écartier toute possibilité de substitution des urnes au cours de la nuit.

Nous serions heureux, Monsieur le Ministre et cher Collègue, d'être tenus au courant des dispositions que vous aurez prises pour que ces premières élections, dans un pays que la France avait reçu mandat de préparer à se gouverner librement, ne soulève aucune critique.

(12 octobre 1937)

### Autre Intervention

#### GUERRE

**LASARTE (Sébastien)** (Mesures de grâce). — A plusieurs reprises, la Ligue était intervenue en faveur de Sébastien Lasarte, de nationalité espagnole, qui, considéré par erreur comme Français et inouïs, avait été condamné par le Conseil de Guerre de Bordeaux à un an de prison (voir *Cahiers* 1<sup>er</sup> juin page 353 et 1<sup>er</sup> juill. 1937, page 460).

Nous avons été heureux d'apprendre que le Ministre de la Guerre a, par décret du 2 août dernier, fait remise du restant de la peine infligée à Sébastien Lasarte.

(6 octobre 1937)

## A NOS SECTIONS

### SERVICE JURIDIQUE

#### NOTE IMPORTANTE

Nos conseils juridiques nous demandent de faire remarquer que leur tâche est singulièrement compliquée par le fait que la plupart de nos collègues n'attachent pas une importance suffisante à cet élément essentiel que constituent les dates.

Constamment on nous envoie des copies de jugements ou d'arrêts, sans indiquer leur date, d'où impossibilité de savoir si l'on se trouve encore dans les délais d'appel, ou de viser utilement les décisions dans une requête au ministre de la Justice.

Quand on nous demande d'intervenir pour des remises de peine, on oublie le plus souvent de nous indiquer la date à partir de laquelle l'accomplissement de cette peine a commencé de courir.

S'il s'agit d'un étranger frappé d'une mesure de rigueur, on omet de nous indiquer à quelle date cette mesure est exécutoire, etc...

A chaque instant il nous faut, avant de donner suite à une requête, prier nos correspondants de la préciser.

Pour faciliter notre tâche, pour éviter des retards, donnez-nous, dès la première lettre, toutes les indications utiles, et notamment les dates.

#### Nos interventions

Du 10 août au 13 septembre 1937, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos sections et fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la fédération et de la section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus :

##### 1. Affaires soumises par les Fédérations

- Alger.** — Benhamon, Gouverneur Général de l'Algérie.  
**Alpes-Maritimes.** — Vodentcharoff Wladimir, Intérieur.  
**Dordogne.** — Duverneuil, Finances.  
**Indre-et-Loire.** — Espagnols réfugiés à Croix-de-Vie (situation des), Intérieur.  
**Manche.** — Kuntz-Karl, Intérieur.  
**Morbihan.** — Quiberon, interdiction manifestation du Rassemblement populaire, 14 juillet 1937, Intérieur.  
**Puy-de-Dôme.** — Espagnols, réfugiés à Clermont dans locaux insalubres, Guerre.  
**Haute-Saône.** — Jancovici, Justice.

##### 2. Affaires soumises par les Sections

- Albi.** — Gargares Clément, Agriculture.  
**Anor.** — Education Nationale, avantages de carrière aux instituteurs en résidence dans les régions dévastées, Education Nationale.  
**Antibes.** — Rouvier E., Directeur Assistance Publique.  
**Argenteuil.** — Poli Fernando, Travail.  
**Arles-sur-Tech.** — Delpont Augustin, Agriculture.  
**Biarritz.** — Garicoix (Vve), Education Nationale.

- Cahors.** — Contou Marianne, Santé Publique.  
**Cahors.** — Lafargue, Education Nationale.  
**Casablanca.** — Maroc, recouvrement des amendes des indigènes par administration des finances, Affaires Etrangères.  
**Casablanca.** — Monsont, Justice.  
**Glichy.** — Kassaballian Armenak, Intérieur.  
**Dinan.** — Favre Freytag Ruffener, Intérieur.  
**Grenoble.** — Martin Gaston, Guerre.  
**La Rochelle.** — Actualités Cinématographiques, informations allemandes et italiennes, Intérieur.  
**Majunga.** — Reynaud Joseph, Colonies.  
**Marseille.** — Falta Amar, Intérieur.  
**Marseille.** — Haimovici Haim, Justice.  
**Marseille.** — Marseille, marchands du port de, Travaux Publics.  
**Marseille.** — Oskar Jakob, Intérieur.  
**Marseille.** — Roure Marceau, Justice.  
**Marseille.** — Tréport, course de taureaux, Intérieur.  
**Montsout.** — Montsout, création école de filles, Education Nationale.  
**Mulhouse.** — Spie Edouard, Guerre.  
**Nice.** — Dantz Henr, Intérieur.  
**Nice.** — Tondi Manlio, Travail.  
**Nîmes.** — Adam Georges, Intérieur.  
**Nouville-en-Thiérache.** — Dr Fainsilber, Justice.  
**Pierrefitte, Riec-les-Belon, La Montagne, Sèvres (Seine-et-Oise), Fédération Indre.** — Presse, poursuites contre « La Patrie Humaine ».  
**Quimperlé.** — Madoe Pierre, Pensions.  
**Redon.** — Marcadi, Affaires Etrangères.  
**Redon.** — Séverac, locaux scolaires insalubres, Education Nationale.  
**Relizane.** — Benhamon, Gouverneur Général Algérie.  
**Ruël-Malmaison.** — Castelot, Pensions.  
**Saint-Amour.** — Méral Charles, Pensions.  
**Saint-Louis (Ht-Rhin).** — Pétroni Angelo, Intérieur.  
**Saint-Michel-de-Maurienne.** — Grivel Delillaz François, Pensions.  
**Saverne.** — Grimmer, Finances.  
**Strasbourg.** — Grimmer, Finances.  
**Strasbourg.** — Pick Otto, Intérieur.  
**Toulouse.** — Toulouse, arrestations américains à Murel et Français à Luchon, Justice.  
**Villeneuve-le-Roi.** — Etats-Unis, noirs condamnés à mort, Ambassadeur Etats-Unis.  
**Villeurbanne.** — Jeandel, Travail.

##### 3. Ligues Etrangères

- Comité Allemand.** — Blumenfeld Hans, Intérieur ; Epstein Kurt, Affaires Etrangères ; Espagne, procès du P.O.U.M., Président de la Généralité de Catalogne à Barcelone ; Joseph Hans, Intérieur ; Kaiser Helmut, Intérieur ; Kunppel Frantz, Intérieur ; Turek Ludwig, Intérieur ; Wuril Franz, Intérieur.  
**Ligue Hongroise.** — Hallos Cyrila, Intérieur ; Wittmann Isidore, Intérieur.  
**Ligue Italienne.** — Arioli Giorgio, Travail ; Arrigo Emilio, Travail ; Benedetti Domenico, Travail ; Botino Cesare, Intérieur ; Castiglioni Luigi, Travail ; Cerasi Manlio, Intérieur ; Cioni Alfonso, Intérieur ; Crotti Pierre, Intérieur ; Dalmasso Antoine, Intérieur ; Esposito Vincenzo, Intérieur ; Fangazio Edoardo, Intérieur ; Frascari Luigi, Travail ; Giono Ezio, travail ; Gonnelli Parisio, Intérieur ; Limbeck Lotario, Intérieur ; Manciola Benvenuto, Justice ; Martini Augusto, Intérieur ; Massarin Giovanni, Travail ; Mazzetta Pasquale, Justice ; Morchio Etienne, Justice ; Négrì Giovanni, Justice ; Pagani Amus, Travail ; Panf Ruggero, Intérieur ; Pareschi Decimo, Justice ; Pasquini Giulio, Travail ; Pedruzzi Vito, Intérieur ; Pétroni Angelo, Intérieur ; Piaz A., Travail ; Pizzut Giuseppe, Préfet du Var ; Poli Ferdinando, Travail ; Pontani Romolo, Intérieur ; Prodan Carlo, Travail ; Rossi Mario, Travail ; Schiaparelli Slefano, Travail ; Scremin Paul, Travail ; Tondi Manlio, Travail ; Zaccarini Carlo, Intérieur ; Zenelli Angelo, Intérieur.  
**Ligue Russe.** — Bergmann David, Intérieur.

Le Comité Central, dans sa séance de rentrée (14 octobre), a pris connaissance des lettres adressées au Président de la Ligue par nos collègues, Gaston Bergery, Félicien Challaye, L. Emery, Georges Michon, Magdeleine Paz, Georges Pioch, Elie Reynier, démissionnaires du Comité Central, en conséquence des votes du Congrès de Tours.

Ces lettres paraîtront dans les Cahiers du 1<sup>er</sup> novembre.

## L'Affaire d'Équemauville

### A M. le Ministre des Finances :

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

Nous nous permettons d'attirer votre toute spéciale attention sur les faits suivants :

A l'issue du Congrès de la Fédération du Calvados de notre association, une réunion publique devait avoir lieu le 3 juillet dernier à Equemauville. M. Albert Bayet, vice-président de la Ligue, devait y prendre la parole pour traiter de « La Ligue et la Paix ».

Le maire d'Equemauville s'y opposa en interdisant « les réunions de caractère politique sur le territoire de la commune ». M. le maire aurait allégué pour justifier la mesure prise, que si les organisateurs l'avaient bien informé de leur intention de tenir une réunion publique, ils avaient négligé de lui demander s'il était « bien d'accord ». D'accord sur quoi ? Cela n'est pas précisé, et il est difficile de le présumer.

Si le maire doit, en effet, être informé, afin de prendre toutes dispositions nécessaires, des réunions qui doivent se tenir dans la commune, il n'est pas prévu que son « accord » doive être sollicité. La liberté de réunion étant la règle, toute réunion doit être autorisée de droit si elle ne paraît pas susceptible de troubler l'ordre public.

Or, celle-là ne l'était pas. On pourrait discuter sur le « caractère politique » que lui attribue l'arrêté du maire d'Equemauville. En tout cas, le sujet qui devait être traité n'avait rien de subversif. La personnalité des orateurs annoncés ne pouvait éveiller aucune crainte. Chaque dimanche, des réunions analogues ont lieu sous le même patronage, dans les mêmes conditions sur tout le territoire ; jamais il n'est apparu qu'elles aient troublé l'ordre public.

Nous nous étonnons, dans ces conditions, que M. le Sous-Préfet de Lisieux, loin de rappeler le maire d'Equemauville à une plus exacte conception de ses devoirs, a approuvé l'arrêté que nous incriminons. Cette méconnaissance du principe fondamental de la liberté de réunion nous paraît incompatible avec sa fonction de représentant d'un gouvernement républicain.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de vouloir bien le lui rappeler avec fermeté.

Nous vous demandons également de vouloir bien donner aux magistrats municipaux des directives précises afin que pareils abus ne se reproduisent plus.

Nous vous serions enfin reconnaissants de nous tenir au courant de la suite réservée à notre intervention.

16 juillet 1937.

### Arrêté de suspension du maire :

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'article 86 de la loi du 5 avril 1884 et la loi du 8 juillet 1908 ;

Vu, en date du 17 juillet 1937, la mise en demeure adressée à M. Mallon Jean, maire d'Equemauville, de fournir, conformément aux dispositions légales susvisées, des explications écrites sur les faits qui lui sont reprochés ;

Vu les explications écrites fournies le 25 juillet 1937, par M. le Maire d'Equemauville ;

Considérant que par son arrêté en date du 1<sup>er</sup> juillet courant, M. le Maire d'Equemauville a « interdit toute réunion de caractère politique sur le territoire de la commune, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année ».

Considérant qu'en l'espèce ledit arrêté a été pris uniquement en vue d'empêcher une réunion déterminée sans qu'aucun motif tiré de la nécessité de maintenir l'ordre, ait justifié cette interdiction ;

Qu'au contraire, il résulte des circonstances, que M. le Maire d'Equemauville a « fait un usage de ses pouvoirs de police dans un intérêt étranger à la sauvegarde de l'ordre public » ;

Que l'abus de pouvoirs ainsi commis ne saurait rester sans sanction ;

Arrête :

**Article Premier.** — M. Mallon Jean, Maire d'Equemauville, est suspendu de ses fonctions pour une durée de quinze jours.

**Article 2.** — M. le Sous-Préfet de Lisieux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera, par ses soins, notifié à M. Mallon et à l'adjoint au Maire d'Equemauville.

Fait à Caen, le 27 juillet 1937.

Le Préfet :  
Signé : A. ANGELI.

### Un article du « Pays d'Auge » :

« Notre collègue, M. le Maire d'Equemauville, vient, par ordre de M. le Ministre de l'Intérieur, d'être suspendu de sa fonction pour une durée de quinze jours.

« A la base de cette décision, il y a d'abord la marque d'une ignorance profonde.

« M. le Ministre de l'Intérieur n'est sans doute jamais venu à Equemauville. Il saurait qu'Equemauville et la Côte de Grâce, c'est tout un, et que la Côte de Grâce, c'est à la fois un des plus beaux sites du monde, un centre touristique fréquenté par des milliers de voyageurs, un lieu saint où, depuis des siècles, les pèlerins viennent s'agenouiller.

« Probablement ignore-t-on aussi, place Beauvau, l'état de trouble dans lequel est jetée la France, depuis les funestes élections de 1936. Les agitateurs et les révolutionnaires de profession sont à l'honneur ; les honnêtes gens sont suspects.

« Il y a, enfin, une chose que ne savent certainement pas les bureaux, c'est la gravité de la crise que subissent nos côtes. Jamais agriculteurs, commerçants, ouvriers, marins, n'ont eu tant de peine à gagner leur vie. Pour les uns, comme pour les autres, la « saison » est d'une importance incalculable. De sa réussite ou de son échec, dépend la vie au foyer pendant toute l'année.

« Ce que le Ministère ignore, nous le savons, nous autres, élus de ce département. Notre politique a toujours été une politique de paix sociale, d'union et d'entente. Rien donc ne me paraît plus naturel que la démarche que, le 11 juin, M. le Maire d'Equemauville fit auprès de moi. Il venait me soumettre la teneur d'un arrêté interdisant toutes les réunions publiques sur le territoire de sa commune pendant la saison de tourisme et de pèlerinages. « Au point de vue de la légalité, répondis-je, je ne vois pas quels reproches on pourrait vous faire. L'interdiction n'est ni absolue ni perpétuelle : elle est limitée dans le temps, par conséquent légale. Au point de vue de l'opportunité, vous avez cent fois raison. Personne sur nos côtes, à quelque parti qu'il appartienne, ne trouvera à y redire. Il s'agit, avant tout, de gagner son pain pendant la saison propice, et ce n'est pas l'annonce de réunions publiques — quelles qu'elles soient — qui fera affluer les touristes et les pèlerins. Enfin, au point de vue administratif, vous êtes couvert : le maire de Trouville vient de prendre un arrêté analogue ; en dehors du Calvados, le maire du Touquet, d'autres sans doute, ont agi de même. Je ne sache pas qu'ils aient reçu de l'Administration ou du Ministère la moindre remontrance. »

« Le 1<sup>er</sup> juillet, M. le Maire d'Equemauville publiait son arrêté. Quelques jours après, il était frappé de suspension. Que s'était-il donc passé ? »

« Un incident fort banal en apparence. La Ligue des Droits de l'Homme avait, paraît-il, décidé de tenir une réunion « publique et contradictoire » à cent mètres de la Chapelle de Grâce. Elle s'était heurtée à l'arrêté du

maire, et avait dû se replier sur Honfleur. Il ne semble pas que les habitants d'Equemauville en aient conçu un chagrin profond. Mais on imagine aisément la fureur de la trop célèbre ligue. Elle exigea des sanctions, elle les formula — car comment expliquer que le teneur en était affichée sur les murs de Honfleur avant même que l'arrêté ait été notifié à l'intéressé ? — et docile, le ministre s'exécuta.

« Contre cette sanction, je proteste de toutes mes forces. J'ai protesté auprès de M. le Ministre de l'Intérieur et auprès de M. le Président du Conseil. Nous saisissons le Conseil d'Etat en temps utile. J'ai fait savoir à M. Marx Dormoy que je l'interpellerai dès la rentrée des Chambres. Je dis, j'affirme, que cette sanction est inadmissible.

« Il ne s'agit pas de prendre au tragique la décision de M. le Ministre de l'Intérieur (il est pris dans la nasse et je me permets de l'avertir que, quoi qu'il fasse désormais, les riens ne seront pas de son côté), mais simplement de la prendre au sérieux. Raisonnons un peu. Le maire d'Equemauville est frappé, dit l'arrêté, de suspension parce qu'il aurait commis une faute ; cette faute consiste en ce qu'il aurait porté atteinte à la loi sur la liberté de réunion. Mettons la chose au pis. Admettons que le maire se soit trompé. A-t-on jamais vu suspendre un maire pour avoir pris un arrêté qui ne soit pas conforme à la loi, ou, pour parler plus exactement, conforme à la loi telle que l'interprète tel ou tel ministre au pouvoir ? Je mets au défi que l'on en trouve un seul exemple depuis la fondation de la III<sup>e</sup> République. L'Administration a un moyen très simple à sa portée ; elle a le pouvoir d'annuler l'arrêté. Si elle ne le fait pas, c'est qu'elle sait bien qu'elle se heurtera au sentiment profond de nos populations ? Mais alors, où est la faute du maire ?

« A la vérité, la question est ailleurs. Elle est plus haute et plus grave. La liberté de nos administrations municipales est en cause. Un maire a-t-il le droit d'assurer l'ordre dans sa commune suivant les besoins particuliers et spéciaux de cette commune ? Serons-nous désormais à la merci du premier mouchard venu ? Admettrons-nous que les sanctions frappent celui-ci ou celui-là suivant la qualité et les opinions politiques du dénonciateur ? Il n'y a rien de pis, en matière gouvernementale, que l'arbitraire accompagné de la délation. Et c'est contre quoi je m'élève avec le plus de force. L'arbitraire, c'est la fin du régime démocratique, c'est la fin de la République, telle que nous la comprenons, telle que nous la pratiquons, telle que nous l'aimons dans le pays.

« Les élus de l'arrondissement ont décidé de s'unir dans une protestation commune. Le lundi 23 août nous nous réunirons, à Pont-l'Évêque, à 11 h. 30, salle du Café de Normandie.

« Je demande à tous mes collègues, maires de l'arrondissement, de venir. La réunion sera suivie d'un déjeuner amical. On y parlera d'Equemauville... et d'autres choses. A la veille des élections cantonales, nous ne manquerons pas de sujets de conversation.

J. BOIVIN-CHAMPEAUX,

Maire de Pierrefitte-en-Auge.

#### Déclarations de M. Boucheau, Président de la Section de Honfleur :

« Je répondrai, si vous le voulez bien, point par point, aux arguments exposés par M. Mallon pour justifier son arrêté.

« 1<sup>o</sup> Point de droit : Nous ne lui avons pas demandé d'autorisation. La loi du 30 juin 1881 proclame la liberté de réunion et prévoit une déclaration que supprime la loi du 28 mars 1907 pour mettre sur un pied d'égalité les réunions culturelles et autres. Les réunions sont donc libres à condition qu'elles aient lieu ailleurs que sur la voie publique, et c'était le droit de la L.D.H. de tenir un meeting public au « Clos Normand ». M. le Maire n'aurait-il pas dû s'estimer flatté de la marque de politesse qui lui était faite par la déclaration du 21 juin ? Cette déclaration est parvenue, paraît-il, le 25 ; mais pourquoi insinuer qu'elle était

antidatée alors que le retard est imputable à la résidence parisienne de M. Mallon ?

« 2<sup>o</sup> L'intérêt touristique : Mais toute la France est touristique, et si tous les maires de France agissaient comme M. Mallon, toute la vie politique et publique pourrait être suspendue du jour au lendemain.

« D'autre part, le tourisme est devenu populaire et la Côte de Grâce elle-même profane, qui retentit le dimanche des airs langoureux des tangos et des rumbas. C'est que les « traditions séculaires » chères à M. Mallon ont évolué tandis qu'il est resté « ancien régime ».

« Le Président du Syndicat d'Initiative n'a pas vu d'inconvénient à notre réunion, puisqu'il nous a aimablement remis des brochures à distribuer aux congressistes. Le maire de Honfleur lui-même, nous a gracieusement prêté la plus belle salle de sa mairie.

« 3<sup>o</sup> La Côte de Grâce n'est pas Honfleur : Certes, mais le Syndicat d'Initiative indique « Honfleur, Côte de Grâce », les commerçants en font autant, les chemins sont entretenus par le département, la chapelle appartient à Honfleur, le terrain de foot-ball de Honfleur est sur la Côte et tous les touristes ignorent Equemauville située à 2 kilomètres de là. M. le Maire aurait donc bien fait de consulter son collègue de Honfleur qui lui aurait sans aucun doute conseillé de s'abstenir sagement. Mais peut-être M. le Maire désire-t-il le rattachement de la Côte de Grâce à Honfleur ?

« Enfin, il est inutile d'épiloguer sur les intentions plus ou moins avouées d'interdire le meeting de la Ligue. L'arrêté est du 1<sup>er</sup> juillet, sa notification du 2 ; le meeting devait avoir lieu le 4, les faits parlent d'eux-mêmes.

« M. Mallon a, sans doute, été vexé qu'une autorisation ne lui ait pas été demandée. N'aurait-il pas fallu aussi, comme en pays fasciste, lui donner à choisir le nom de l'orateur et soumettre à sa censure le texte du discours ? D'après l'article 11 de la « Déclaration des droits de l'Homme », la libre communication des pensées et des opinions est un des droits de l'homme les plus précieux. Dans notre République démocratique, un maire, malgré ses pouvoirs de police étendus commet donc un abus en interdisant, sans motif plausible, une réunion publique qui devait, sans conteste possible, se dérouler dans le calme. Car la L.D.H. n'est pas une ligue factieuse ; au contraire, elle est à la base du régime républicain et ses ennemis sont, naturellement, les ennemis de la République. Ses membres ne sont pas des sectaires puisqu'ils ont accueilli avec courtoisie une sœur venue quêter à leur banquet.

« La cause est entendue ; il y a un abus ; cet abus appelait une sanction. De quoi se plaint donc M. Mallon ? »

« Le Pays Normand », 15 août.

#### Les journaux annoncent que M. Boivin-Champeaux, sénateur, interpellera le Ministre de l'Intérieur sur la suspension du maire d'Equemauville.

Rappelons que M. Boivin-Champeaux est l'auteur d'un rapport contre la modification des articles 443 et 444 du Code d'Instruction criminelle, sur le recours en révision, proposée par la Ligue et adoptée par la Chambre des Députés. L'honorable sénateur n'aime ni la Ligue, ni ses idées, ni ses projets : c'est son droit.

Mais qu'il veuille empêcher la Ligue de répandre ses idées et de faire connaître ses projets, c'est aller au-delà de son droit — tant que la France n'est pas fasciste.

M. le sénateur aime à rire. La Ligue attend avec impatience le développement de son interpellation.

Le Gérant : GUY ROCCA.



Imprimerie Centrale du Croissant (S<sup>e</sup> N<sup>e</sup>)  
19, rue du Croissant, Paris-9<sup>e</sup>